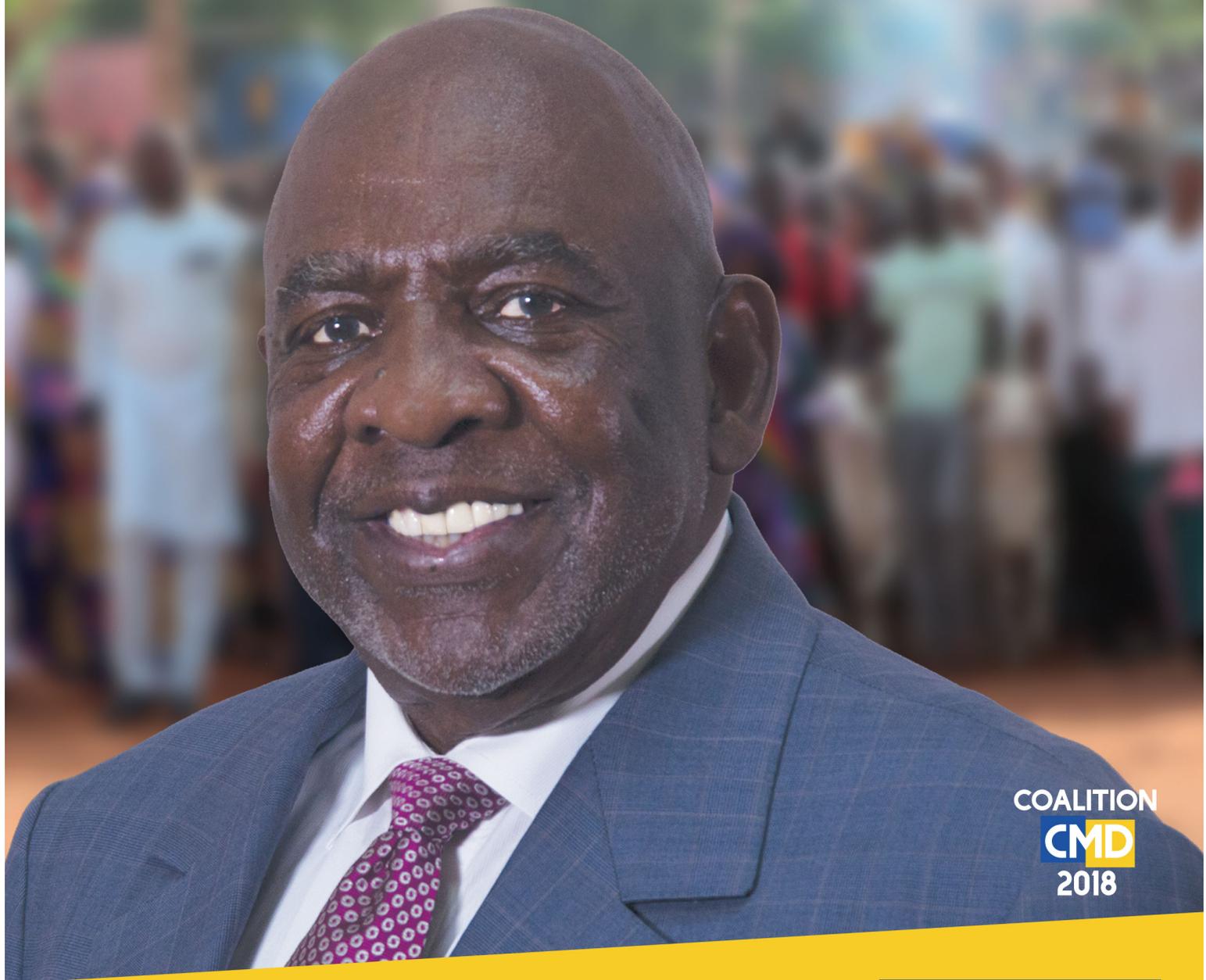


# HORIZON 2023

## PROGRAMME DE SOCIÉTÉ



COALITION  
**CMD**  
2018

# CHEICK MODIBO DIARRA



## Sommaire

I. Ma vision pour le Mali de demain .....	4
II. Un pays en paix avec lui-même .....	6
2.1 <i>Accord pour la paix et la Réconciliation Nationale et stabilisation du Centre</i> .....	7
2.2 Défense du territoire, Sécurité et protection des populations .....	8
III. Une économie nationale émergente et pourvoyeuse d'emplois .....	10
3.1 Développement du secteur privé, de l'Industrie et des Mines .....	11
3.2 <i>Agriculture, Elevage, Pêche et Sécurité alimentaire</i> .....	13
3.3 <i>Economie, création de richesses et Finances publiques</i> .....	15
IV. Un Mali démocratique, basé sur des Institutions républicaines fortes et légitimes .....	18
4.1 <i>Réforme des institutions</i> .....	19
4.2 <i>Décentralisation</i> .....	19
4.3 <i>Justice</i> .....	20
V. Un Etat au service des citoyens .....	22
5.1 <i>Gouvernance</i> .....	23
5.2 Relations Administration/usagers.....	24
VI. Une gouvernance qui donne aux citoyens et spécifiquement aux femmes et à la jeunesse des raisons d'espérer .....	25
6.1 Emploi et formation professionnelle .....	26
6.2 Education et Culture .....	27
6.3 Jeunesse et femmes.....	29
VII. Une nation équitable avec tous ses fils .....	31
7.1 Eau, Energie et Assainissement .....	32
7.2 Santé, solidarité et sport.....	34
7.3 Urbanisme et gestion équitable du foncier .....	36
VIII. Un leadership qui préserve les intérêts des générations futures.....	39
8.1 <i>Environnement et développement durable</i> .....	40
8.2 <i>Dividende démographique</i> .....	41
8.3 <i>Citoyenneté</i> .....	42
IX. Un pays désenclavé, ouvert à la sous-région et connecté au monde.....	43
9.1 <i>Diplomatie et Diaspora</i> .....	44
9.2 <i>Infrastructures, Equipements et Transports</i> .....	46
9.3 <i>Transition numérique</i> .....	47
X. Ce qui va changer dans les 100 premiers jours.....	50
10.1 Plus de transparence .....	51
10.2 Des responsables exemplaires.....	51

10.3 L'obligation de rendre compte .....	52
XI Annexes .....	54
11.1 Le coût du programme .....	55



# I. MA VISION POUR LE MALI DE DEMAIN

## **I. Ma vision pour le Mali de demain**

1. Un Mali en paix, riche de ses diversités et métissé
2. Une éducation du savoir, de la compétence et de la culture
3. Des citoyens qui naissent et vivent égaux en droits et en devoirs
4. Une nation prospère où l'on mange à sa faim, qui a l'accès à l'eau potable et à l'électricité, aux soins médicaux de qualité sur tout son territoire, quel que soit son revenu
5. Des citoyens qui ont l'amour du travail bien fait, l'amour de la patrie, le respect de l'ainé et du bien commun
6. Un pays ouvert au monde et rayonnant dans le concert des nations
7. Une croissance durable soucieuse des générations futures pour un Mali en héritage où il fait bon vivre.

Pour la mise en œuvre de cette vision, mon programme est axé sur 9 axes majeurs pour un cout total de 9320 milliards F CFA sur le quinquennat dont 29% consacré à la paix et à la sécurité et 42% consacré à l'investissement. Il est financé à 39% sur fonds propres, à 32% sur les partenariats publics privés, à 14% sur les emprunts sur le marché monétaires et à 16% par le recours à nos partenaires.



II. UN PAYS EN PAIX  
AVEC LUI-MÊME

## **II. Un pays en paix avec lui-même**

### **2.1 Accord pour la paix et la Réconciliation Nationale et stabilisation du Centre**

#### ***Nos objectifs***

1. Parachever la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale
2. Ramener la paix et la concorde au Centre du Mali

#### ***Propositions et mesures***

- 2.1.1 La conception d'un nouveau plan d'actions détaillé de mise en œuvre de l'Accord de paix (avant la fin novembre 2018), convenu exclusivement entre les parties maliennes, prévoyant sur 18 mois, la conduite de toutes les étapes à mettre en œuvre, pour parachever le processus ; et présentation de ce plan aux partenaires du Mali pour accompagnement
- 2.1.2 La réappropriation du suivi de l'Accord sous le leadership des structures appropriées de l'Etat Malien en partenariat avec les autres parties de l'Accord
- 2.1.3 L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication locale, nationale et internationale sur le nouveau processus à conduire avec la pleine participation de toutes les bonnes volontés (classe politique, société civile...)
- 2.1.4 L'insertion dans les contrats de performance de l'ensemble des membres du Gouvernement d'objectifs visant à mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord en fonction des aspects relevant du département concerné
- 2.1.5 La mise en œuvre sans délai de la stratégie de développement du Nord
- 2.1.6 L'accélération du transfert effectif des compétences, des services, des agents, des ressources dans un délai de trois ans et engagement du pays dans une dynamique de décentralisation pour porter les ressources publiques transférées à 40% à terme avec un Etat central inscrit dans le régalien et la subsidiarité
- 2.1.7 L'adoption d'une démarche prioritairement sociale, de conciliation, de non-discrimination, de protection et de réconciliation accompagnée par la présence effective de l'Etat sur le terrain dans toutes ses dimensions et conformément à l'esprit de protection et de services fournis aux populations
- 2.1.8 La mise en place diligente d'un cadre d'échange et de discussions avec tous les groupes armés pour prendre en charge leurs préoccupations socio-économiques et culturelles sans contredire la laïcité de l'Etat
- 2.1.9 La mise en œuvre et l'accompagnement d'initiatives locales de paix, de réconciliation et de construction de consensus locaux pour le vivre ensemble notamment dans les zones de tension et de conflit intercommunautaires dans le centre en situation d'insécurité
- 2.1.10 L'initiation de projets de développement réalisés en partie par les expertises militaires pour renforcer le lien entre populations et FAMAS
- 2.1.11 La réduction accélérée, résolue et progressive des milices avec la possibilité de faire bénéficier certains des acquis de l'Accord de paix et l'implication croissante des citoyens dans le dispositif de renseignement et de sécurité de proximité.

## 2.2 Défense du territoire, Sécurité et protection des populations

### *Nos objectifs*

1. Réduire sensiblement l'insécurité dans les villes
2. Améliorer la sécurité interurbaine et rurale
3. Protéger les minorités

### *Propositions et mesures*

- 2.2.1 La création d'une structure nationale en charge du retour des réfugiés en étroite collaboration avec les pays d'accueil
- 2.2.2 La réforme de la formation des forces armées maliennes au niveau national avec l'insertion d'un module relatif aux droits humains et aux droits de l'homme conforme aux orientations fixées dans la loi fondamentale malienne
- 2.2.3 La sanction de toutes exactions et autres atteintes à l'intégrité physique des populations du fait des forces régulières
- 2.2.4 La conduite de stratégies militaires conformes aux conflits asymétriques, fondée sur la collaboration avec les populations, l'agilité et la mobilité des forces, l'anticipation des attaques, la prise d'initiatives qui confinent les groupes terroristes et les conduisent à accepter les offres de dialogue et d'inscription dans un processus de réconciliation
- 2.2.5 L'implication très forte du Président de la République sur les questions de sécurité, du conseil de défense, présence effective, significative et continue sur le terrain, collaboration étroite avec les légitimités traditionnelles et religieuses de toutes les zones au Centre et au Nord
- 2.2.6 Le regroupement des secteurs de la défense et de la sécurité au sein d'un seul département ministériel et mise en place de mécanismes de collaboration entre les acteurs, mise en cohérence et en œuvre des Lois de programmation
- 2.2.7 La réforme du secteur du renseignement dans un délai de deux ans pour optimiser les outils, éliminer les doublons et les concurrences, renforcer les capacités et la couverture territoriale, accroître les relations avec les populations, renforcer la maîtrise des TIC pour une efficacité renforcée
- 2.2.8 L'amélioration des ratios « policier/habitant », « Armée/Population », « Armée/Territoire » en fonction des capacités budgétaires, renforcement de leurs équipements et insertion de la police territoriale dans le dispositif de sécurité
- 2.2.9 La construction d'un hôpital militaire, équipé aux normes internationales, dans le Nord du Mali
- 2.2.10 La systématisation des patrouilles diurnes et nocturnes, notamment dans les nids criminogènes et évolution de la doctrine d'utilisation des armes par les policiers
- 2.2.11 Le renforcement des équipes et des effectifs de la garde nationale, de la gendarmerie et des unités méharistes, mise en place de processus inter-opérationnels entre les forces par la conduite de missions de sécurisation conjointes sur les sites sensibles (sites d'orpaillage, foires importantes en lisière de zones d'insécurité, axes routiers...)
- 2.2.12 Le renforcement de la lutte contre le trafic de drogue, d'êtres humains, d'armes, à travers l'amélioration de nos outils existants, le renseignement, la législation, la collaboration internationale, l'accroissement des moyens techniques et humains de la

CENTIF

2.2.13 L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan décennal d'organisation des FAMAS sur les critères de performances les plus élevés en matière de recrutement, d'affectation, de formation et de logistique.



III. UNE ÉCONOMIE NATIONALE  
ÉMERGENTE ET POURVOYEUSE  
D'EMPLOIS

### **III. Une économie nationale émergente et pourvoyeuse d'emplois**

#### **3.1 Développement du secteur privé, de l'Industrie et des Mines**

##### ***Nos objectifs***

1. Lever les handicaps au climat et à la pratique des affaires et à l'émergence du secteur privé
2. Favoriser l'investissement dans la création et le développement d'industries de transformation et lutter méthodiquement contre la fraude et les contrefaçons
3. Faire du secteur privé le moteur de la croissance économique
4. Soutenir, promouvoir et protéger l'industrie nationale
5. Diversifier la production minière
6. Assainir et améliorer le cadre de gestion du secteur des mines
7. Rendre le secteur minier davantage profitable à l'Etat, aux collectivités et aux citoyens.

##### ***Propositions et mesures***

- 3.1.1 L'identification et la mise en œuvre d'une dizaine de grands projets présidentiels structurants, novateurs, avec un fort impact socioéconomique, répartis par région selon les avantages compétitifs locaux et pilotés par le biais d'un mécanisme des 4 PPPP (Partenariat Public Privé PTF) avec la participation active du secteur privé, des collectivités et de la société civile
- 3.1.2 Le lancement d'un vaste programme de réduction de l'informel dans l'économie par la mise en place de programmes spécifiques par secteur visant à identifier et inciter les différents métiers à se structurer visant à réduire d'au moins 50% ce secteur dans l'économie
- 3.1.3 Un soutien constant dans l'investissement et la promotion de l'investissement dans le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication
- 3.1.4 L'augmentation du taux de bancarisation des personnes physiques et morales (réglementation contraignante, la généralisation de la bancarisation des paiements effectués par l'administration y compris la paie de tous les agents de l'Etat, campagne de communication...) de 18% à 54% en concertation avec le secteur bancaire(privé et de la microfinance)
- 3.1.5 L'élargissement de l'assiette d'imposition des charges sociales et la rationalisation des charges visant à une réduction sensible pour les employeurs en concomitance avec un renforcement de la citoyenneté sociale des personnes morales
- 3.1.6 La réduction du coût de l'énergie par l'investissement dans les solutions alternatives au thermique à moyen et long terme, l'exploitation optimale des potentialités en matière de production hydroélectrique, l'adéquation entre les tarifs appliqués à l'industrie et leur apport à l'économie et l'assainissement du secteur de l'électricité
- 3.1.7 La mise en place d'un impôt forfaitaire visant à intégrer le secteur informel dans le système fiscal avec un taux sensiblement inférieur à l'impôt synthétique actuel en collaboration avec les centres de gestion agréés (CGA)
- 3.1.8 Un soutien accru aux industries de transformation de produits locaux par une fiscalité incitative

- 3.1.9 Le renforcement de la lutte contre les prélèvements illégaux (notamment dans les corridors routiers) et des moyens de lutte contre la fraude à l'importation des produits
- 3.1.10 La mise en place d'un dispositif tarifaire protégeant la production nationale et compatible avec les engagements internationaux
- 3.1.11 Le soutien d'un dispositif d'appui multiforme aux artisans par la mise en place d'une assistance à la professionnalisation, les formations techniques, l'appui institutionnel, la facilitation à l'accès au crédit et aux marchés, la simplification et l'allégement de la fiscalité sur les produits artisanaux
- 3.1.12 La création d'un cadre réglementaire trimestriel d'échanges avec le Conseil National du Patronat comprenant le traitement obligatoire dans un délai convenu de l'ensemble de leurs doléances
- 3.1.13 La désacralisation du secteur minier, par une vulgarisation accrue des règles de base, des textes, des droits et devoirs des acteurs mais aussi sur les engagements avec chaque investisseur, les contrats conclus avec lui, les sommes perçues par l'Etat ainsi que par les collectivités, tout en invitant les investisseurs à contrôler les informations et publier les résultats, la mise en cohérence de nos textes pétroliers, miniers, d'investissement...
- 3.1.14 La professionnalisation de la gestion du secteur minier et le recrutement des compétences pointues pour suivre les activités minières du pays
- 3.1.15 Le renforcement du partenariat avec l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) pour une meilleure gestion des ressources minières et la mise en œuvre diligente des recommandations
- 3.1.16 L'amélioration de la recherche minière et pétrolière pour disposer d'une cartographie précise des potentialités du secteur et renforcer les moyens de négociation face aux investisseurs
- 3.1.17 La fusion de l'Autorité pour la Promotion de la Recherche Pétrolière (AUREP) et le Programme pour le Développement des Ressources Minières (PDRM) et l'accroissement de leurs moyens
- 3.1.18 L'amélioration qualitative du contrôle des cahiers de charge des entreprises minières et le renforcement des exigences vis-à-vis des nouveaux investisseurs en matière de recrutement local, de formation des ressources humaines locales, de sous-traitance locale et nationale, de respect de l'environnement, de soutien à l'économie locale après la mine
- 3.1.19 La mise en place d'un contrat tripartite entre l'Etat, les exploitants miniers et les collectivités locales pour réaliser des infrastructures socio-économiques de développement local permettant de réinvestir une partie des ressources minières dans les zones d'extraction
- 3.1.20 L'organisation et une meilleure structuration des activités d'orpaillage : définir des couloirs et travailler avec les orpailleurs et les collectivités locales pour renforcer le cadre d'exercice de cette activité, mettre en place une fiscalité appropriée au profit des collectivités, réorganiser la Chambre des mines
- 3.1.21 L'inscription du Mali dans toutes les initiatives d'amélioration de la gouvernance du secteur et la mise en œuvre des recommandations des structures de contrôles dans le domaine

- 3.1.22 La réorganisation du dispositif de gestion des participations de l'Etat dans les sociétés minières en le rapprochant des principes de gestion des sociétés privées de gestion de patrimoine avec les perspectives de cotation sur les places financières et de constitutions de fonds souverains destinés à aider le pays à se développer.

## **3.2 Agriculture, Elevage, Pêche et Sécurité alimentaire**

### ***Nos objectifs***

1. Maintenir l'Agriculture comme moteur du développement du Mali par l'augmentation de sa productivité, la diversification de la production, la création d'emplois directs et l'accroissement de sa contribution dans la richesse nationale
2. Augmenter la productivité des secteurs élevage et pêche en améliorant les méthodes, les conditions de transformation et de commercialisation
3. Développer les agropoles, industries agro-alimentaires et les chaînes de valeur du secteur pour une valeur ajoutée des produits en progression constante
4. Faire de l'Office du Niger le grenier de l'Afrique de l'Ouest
5. Adapter l'essor du secteur aux impératifs des changements climatiques et du développement durable
6. Assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire.

### ***Propositions et mesures***

- 3.2.1 Le lancement d'un plan d'urgence alimentaire destiné à répondre à l'insécurité alimentaire, notamment dans le centre et le Nord du pays.
- 3.2.2 Le renforcement de la compétitivité des filières dont les produits sont substituables par des produits importés par une meilleure adéquation entre les politiques macroéconomiques et les politiques agricoles, par une coopération technique renforcée et par l'amélioration qualitative des produits d'importation
- 3.2.3 Le développement des filières/chaînes de valeur et l'amélioration de l'accès aux services financiers par une formation accrue dans les métiers de l'agriculture et de l'élevage, par un accent plus fort sur les dimensions économiques et commerciales du secteur et par le recours aux meilleures expertises de par le monde pour améliorer les méthodes, les conditions de transformation et de commercialisation
- 3.2.4 La prise des mesures incitatives pour le développement de l'investissement privé dans le secteur agricole et créer les conditions de sa pérennité par l'extension du domaine de compétence du Fonds de garantie du secteur privé au secteur agricole et l'accroissement de la participation de l'Etat au Fonds National de Développement Agricole
- 3.2.5 Le développement de la recherche notamment l'adaptation climatique des variétés, les engrais organiques et les techniques agro-écologiques de conservation, de restauration des eaux et des sols
- 3.2.6 La sécurisation du foncier agricole : mise en place d'un plan d'aménagement foncier Agricole communal (partie intégrante du schéma d'aménagement de la commune) précisant toutes les indications relatives aux domaines Agricoles et assurant une gestion foncière adéquate en milieu rural. Tout aménagement réalisé sous la maîtrise

d'ouvrage et avec le concours financier de l'État ou d'une Collectivité Territoriale est préalablement immatriculé, selon le cas, au nom de l'État ou de la Collectivité territoriale concernée

- 3.2.7 Un appui conseil approprié aux producteurs et adapté aux exigences des systèmes de production, l'information sur le marché par le développement des NTIC
- 3.2.8 La prise en compte dans la subvention agricole d'autres filières aussi importantes au plan économique et social, comme le lait, le bétail et viande, les fruits et légumes, etc. La subvention de l'aliment bétail contribuera à bien valoriser l'important cheptel national de bovins, ovins, caprins et camelins
- 3.2.9 Le renouvellement de l'effort de la diversification agricole de sorte que les programmes d'aide soient plus durables et que les capacités institutionnelles des acteurs privés émergents soient renforcées
- 3.2.10 L'introduction de nouvelles variétés et espèces de semences à très haut rendement, mis au point par nos centres de formation et de recherche en agronomie
- 3.2.11 L'accroissement des moyens de l'Institut d'Economie rurale et du Centre National de recherche Agricole par l'augmentation d'au moins 200% des budgets qui y sont consacrés
- 3.2.12 La réduction progressive du circuit informel de distribution des engrais intrants et organiser les interventions de la pharmacopée traditionnelle notamment dans le traitement des animaux et dans la fertilisation et le traitement des végétaux
- 3.2.13 L'incitation à la création d'unités agro-industrielles pour atteindre des objectifs plus ambitieux pour la production notamment de coton, riz, échalote, arachide, anacarde, mangue, gomme arabique
- 3.2.14 La promotion de l'élevage intensif de bovins et le renforcement de la filière des petits ruminants et la construction par le PPP d'au moins 3 abattoirs d'envergure dont deux dans les capitales régionales
- 3.2.15 La valorisation et la modernisation de la pêche, notamment dans le delta central du Niger où une partie importante de la population vit directement ou indirectement des activités liées à la pêche
- 3.2.16 Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs des filières dans les zones de production agricole et dans la filière arboricole
- 3.2.17 L'appui et la promotion de la filière arboricole (mangue, orange, avocat, anacarde, karité, bananes, manioc etc.)
- 3.2.18 La transformation de l'IPR de Katibougou en Université avec comme objectif le développement de l'enseignement technique agricole et de la recherche
- 3.2.19 Le développement de l'agriculture familiale durable par un partenariat avec les organisations villageoises et les experts du secteur
- 3.2.20 La réduction des risques environnementaux dus à l'utilisation des engrais et pesticides par le renforcement de la réglementation, la révision des normes et l'augmentation des contrôles des importations de ces produits
- 3.2.21 L'organisation des interventions de la pharmacopée traditionnelle qui intervient tant dans le traitement des animaux que dans la fertilisation et le traitement des végétaux
- 3.2.22 L'évaluation de la performance de l'Office du Niger dans toutes ses dimensions en vue d'une amélioration sensible de son efficience

- 3.2.23 La finalisation du schéma directeur d'aménagement des ressources en eau et de l'élaboration de la politique nationale de maîtrise de l'eau agricole
- 3.2.24 L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'atténuation des éléments du régime commercial ouest-africain défavorables à l'agriculture et l'élevage maliens (TEC CEDEAO, APE...)
- 3.2.25 La révision de la politique de subvention des intrants et des équipements agricoles en vue d'enrayer les effets pervers (la soutenabilité budgétaire des subventions, la mauvaise gestion des subventions, les risques sanitaires et environnementaux, l'extension abusive des superficies cultivées, la dégradation des sols et le détournement du matériel) de ces appuis
- 3.2.26 L'affectation d'une partie des ressources budgétaires de l'Etat (au moins 3% des 15 %) et de l'aide internationale consacrée à l'Agriculture et à l'Elevage à des fonds de bonification des crédits bancaires
- 3.2.27 La création d'une Agence Nationale de Contrôle et de Réglementation des Intrants Agricoles visant à faire face à l'utilisation de certains intrants agricoles (engrais, pesticides et semences) dont l'importation et la qualité ne répondent à aucune norme et constituent donc un véritable problème de santé publique
- 3.2.28 L'équipement du laboratoire vétérinaire et sa dotation en ressources (humaines et financière) suffisantes pour son volet recherche et développement.

### **3.3 Economie, création de richesses et Finances publiques**

#### ***Nos objectifs***

1. Créer les conditions d'un taux de croissance à deux chiffres à l'horizon 2023
2. Maitriser le déficit budgétaire avec un taux inférieur ou égal à 3%
3. Réduire le déficit de la balance commerciale de 50% d'ici la fin de la mandature
4. Atteindre au bout de 5 ans un taux de pression fiscale de 20%
5. Obtenir la certification qualité du système de gestion des finances publiques du Mali
6. Améliorer l'efficacité de la dépense publique
7. Assainir le secteur de la microfinance.

#### ***Propositions et mesures***

- 3.3.1 L'opérationnalisation de l'identifiant national unique (NINA) à travers l'application de la loi numéro 06-040 du 11 aout 2006 et son décret d'application numéro 06-442/PRM du 18 octobre 2006, qui a institué la mise en place d'une immatriculation unique dénommée Numéro d'Identification National (NINA) qui remplacerait tous les autres types d'identifiants existants : statistiques nationales, fiscalité, sécurité sociale...
- 3.3.2 L'augmentation des recettes fiscales d'au moins 15% par an par l'instauration d'un impôt de solidarité sur les plus riches (patrimoine supérieur à 200 millions F CFA), par l'élargissement de l'assiette fiscale, par la maîtrise des exonérations et par l'instauration d'un système de motivation et de sanctions incitatives, soit une augmentation de 101 %des recettes fiscales sur 5 ans
- 3.3.3 L'augmentation progressive des recettes douanières d'au moins 15% la première année pour atteindre 75 % en fin de mandature, grâce à la maîtrise des exonérations, la réduction drastique de la fraude et l'instauration d'un système de motivation et de sanctions incitatives.

- 3.3.4 La promotion des initiatives de l'Administration, de la société civile et du secteur privé visant à la création d'un cadre vertueux de gestion des finances publiques autour du civisme fiscal, de l'intégrité et de la satisfaction des citoyens
- 3.3.5 L'accompagnement de l'application stricte du programme de vérification des importations et veiller à sa mise en œuvre scrupuleuse
- 3.3.6 L'engagement d'un processus irréversible pour que la loi de règlement budgétaire s'inscrive dans les pratiques de la République malienne
- 3.3.7 La réalisation de l'interconnexion des bases de données entre les administrations douanières, fiscales, sociales et commerciales avant la fin de la mandature
- 3.3.8 La mise en œuvre des recommandations des structures de contrôle dans le cadre des finances publiques à travers l'opérationnalisation d'une cellule de suivi des recommandations rattachée à la Primature
- 3.3.9 La suppression des passe-droits en matière de paiement des droits de douane et des taxes
- 3.3.10 Le lancement d'une réforme fiscale et douanière pour rendre le système plus juste, plus équitable et plus redistributif
  - l'accroissement des taxes et impôts sur les produits nocifs à la santé ou à l'environnement de 10% : alcools, cigarettes, sachets plastiques
  - la révision de certains impôts et taxes sur la base des demandes acceptées des syndicats et du patronat
  - l'instauration d'une taxe appelée contribution forfaitaire communautaire visant à faire payer aux industriels un montant annuellement à titre de compensation environnementale à la communauté
  - l'instauration d'une taxe carbone sur tous les véhicules roulants de plus de 10 ans, vignette carbone d'un montant forfaitaire de 15 000 F CFA
  - La révision à la baisse de la TVA pour tous les produits fabriqués localement
  - La création d'un corps de négociateurs rompus aux négociations commerciales et financières chargé de négocier sur la base d'une situation exhaustive des dons et prêts du Mali, des priorités du pays, les accords nécessaires au développement
  - Accroître de 20% le volume des exportations des produits couverts par la stratégie nationale de promotion des exportations par des mesures fiscales incitatives et la création d'un fonds de garantie des exportations
  - Obtenir un assouplissement des APE (Accord de Partenariat Economique) en vue d'une meilleure protection de la production locale
  - Répertorier l'ensemble des activités de la vie économique susceptibles d'être fiscalisées et procéder à leur fiscalisation
- 3.3.11 La systématisation de l'évaluation triennale de la gestion des finances publiques suivant la méthodologie PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability / dépenses publiques et responsabilité financière) en vue de l'adapter aux bonnes pratiques internationales
- 3.3.12 L'application des dispositions de la loi portant code de transparence dans la gestion des finances publiques dans toutes ses dimensions
- 3.3.13 L'adaptation de l'organisation administrative aux exigences de la culture de performance dans la gestion des finances publiques par le biais du Commissariat au Développement Institutionnel
- 3.3.14 La création d'une cour des comptes conformément aux engagements communautaires (UEMOA) en vue d'une meilleure évaluation des politiques publiques/programmes de développement

- 3.3.15 La promotion de la dématérialisation des procédures fiscales et non fiscales pour accroître l'efficacité de l'administration
- 3.3.16 L'accroissement des économies sur les dépenses publiques notamment par l'évaluation du coût standard de fonctionnement des départements ministériels, des institutions de la république et des autres structures administratives et par la fixation de normes en conséquence
- 3.3.17 L'obligation de l'implication des populations bénéficiaires dans la réalisation des programmes de développement ou des politiques publiques
- 3.3.18 L'accélération de l'application rigoureuse de la loi 028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois des finances
- 3.3.19 L'inscription dans le contrat d'objectif du Ministre en charge des Finances de l'assainissement du secteur de la microfinance par la mise en œuvre du plan global de consolidation des institutions de microfinance et de réforme du secteur de la microfinance
- 3.3.20 L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de compensation de l'optimisation fiscale, notamment par les multinationales
- 3.3.21 Le relèvement de l'indice de l'efficacité des investissements publics à la moyenne des pays d'Afrique Subsaharienne (de 0,57 à 0,61) avec l'objectif d'atteindre celui des pays émergents à l'horizon 2023 (0,73) par un accent particulier mis sur la gouvernance des infrastructures publiques
- 3.3.22 La création d'une Agence Nationale chargée des acquisitions, fonctionnant comme une centrale d'achat en vue d'améliorer la qualité des produits acquis, de réaliser des économies d'échelles et de professionnaliser le métier
- 3.3.23 L'élaboration d'un cadre stratégique de référence national sur 5 ans pour la création de richesses et qui sera le seul cadre de la politique à mener pour la création et l'accroissement des richesses.



COALITION  
CMD  
2018

**SAUVONS  
NOTRE MALI**

**CHEICK MODIBO  
DIARRA**



**IV. UN MALI DÉMOCRATIQUE,  
BASÉ SUR DES INSTITUTIONS  
RÉPUBLICAINES FORTES ET  
LÉGITIMES**

## **IV. Un Mali démocratique, basé sur des Institutions républicaines fortes et légitimes**

### **4.1 Réforme des institutions**

#### ***Nos objectifs***

1. Faire les réformes institutionnelles inscrites dans l'Accord pour la Paix et la Réconciliation
2. Renforcer les contre-pouvoirs
3. Améliorer les règles du jeu et renforcer la transparence et la bonne gouvernance dans les partis et dans les processus électoraux
4. Engager le pays dans la transition démocratique où le couple électeur – élus sera un couple de mandant – mandataire.

#### **Propositions et mesures**

- 4.1.1 La recombinaison de la vie politique avec un nombre restreint de grands partis politiques, obligation pour les partis de couvrir le territoire, de participer aux compétitions électorales et d'avoir un fonctionnement qui les prépare à l'exercice du pouvoir
- 4.1.2 La mise en œuvre d'un financement public décentralisé et orienté sur la formation des militants et des activités de développement local et de renforcement de la démocratie
- 4.1.3 Le renforcement de la démocratie par l'obligation pour les services publics et les collectivités de travailler avec les organisations de citoyens, de les consulter et de répondre à leurs sollicitations, l'instauration du droit à pétition et de la réponse obligatoire des responsables concernés, et d'un dispositif de limogeage des élus à la demande d'une proportion de ses électeurs
- 4.1.4 Le renforcement des médias à travers de grands groupes, la professionnalisation accrue de la fonction de journaliste, l'élaboration et la mise en œuvre de la convention collective du secteur, et la sécurité sociale
- 4.1.5 La limitation dans le temps du mandat des responsables publics, limitation de la durée des responsables à la tête des administrations publiques pour instaurer une société de l'alternance au Mali
- 4.1.6 Le lancement d'une réforme constitutionnelle pour la création de la Cour des Comptes, la prise en charge des engagements de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali et les changements nécessaires pour le rééquilibrage des pouvoirs, la suppression de la Haute Cour de Justice...sur la base d'un consensus national.

### **4.2 Décentralisation**

#### ***Nos objectifs***

1. Améliorer l'organisation territoriale, le cadre de fonctionnement et l'efficacité des collectivités
2. Améliorer les performances des élus

#### **Propositions et mesures**

- 4.2.1 La révision d'ici la fin du mandat de l'organisation territoriale du pays en supprimant le niveau cercle et en maintenant uniquement les régions et les arrondissements d'un

- côté (déconcentration) et les régions et les communes de l'autre (décentralisation), relire la loi de 2012 qui a créé les nouvelles régions à la lumière de cette réforme et la mettre en œuvre sur 15 ans avec à terme une trentaine de régions
- 4.2.2 Le soutien aux collectivités innovantes et porteuses de projets exemplaires, encourager les bonnes initiatives de base des collectivités à travers un fonds de soutien de 10 milliards F CFA par an
  - 4.2.3 L'instauration obligatoire d'un Espace d'Interpellation Démocratique régional conduit par le Médiateur de la République et à périodicité annuelle
  - 4.2.4 L'organisation de l'architecture étatique autour des collectivités territoriales et faire des élus locaux les représentants de l'Etat central avec à leur côté des services d'évaluation, de contrôle, d'information...liés aux fonctions régaliennes de l'Etat central
  - 4.2.5 La formalisation des relations entre l'Etat et les collectivités par des contrats de performance
  - 4.2.6 La dotation des élus locaux d'un statut avec des droits et des devoirs et les engager dans un véritable partenariat avec les populations
  - 4.2.7 L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement des régions en partenariat avec les PTF sur le modèle de la stratégie de développement des régions du Nord, accompagner les régions dans le recherche de financement de cette stratégie en recourant aux méthodes ayant cours dans le privé, aux PPP, etc.
  - 4.2.8 Le lancement du dispositif de renforcement des capacités des collectivités accompagné par un plan d'informatisation et de connexion aux TIC avec une dotation initiale de 5 milliards de F CFA
  - 4.2.9 L'instauration d'un système de compensation par l'Etat au profit des collectivités locales en cas d'émission d'exonérations relatives aux impôts locaux
  - 4.2.10 La création d'une plateforme d'information sur la réglementation, la législation, les finances, l'organisation et les atouts des collectivités au Mali et qui est accessible à tout usager
  - 4.2.11 L'instauration du partage des recettes de TVA entre les collectivités territoriales et l'Etat afin de garantir un flux de ressources stables aux collectivités locales.

### **4.3 Justice**

#### ***Nos objectifs :***

1. Améliorer significativement la crédibilité de la justice et la rapprocher des maliens
2. Accroître la transparence des actes judiciaires.

#### ***Propositions et mesures***

- 4.3.1 La réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature pour accroître l'indépendance des magistrats et parallèlement renforcer sensiblement leur formation continue
- 4.3.2 Le doublement du budget de la justice passant ainsi de 21 milliards à 42 milliards pour le renforcement des capacités, des ressources humaines qui la composent et les conditions matérielles de travail
- 4.3.3 La création dans chaque région d'un service d'assistance judiciaire et juridique gratuit et d'information sur les droits des citoyens
- 4.3.4 La nomination des magistrats selon des critères objectifs convenus avec eux

- 4.3.5 L'intervention de l'inspection judiciaire dans toutes les juridictions au moins une fois en trois ans
- 4.3.6 L'implication des autorités traditionnelles et religieuses en ce qui concerne la médiation civile
- 4.3.7 La révision des procédures judiciaires pour les rendre plus diligentes et efficaces et l'intégration des nouvelles technologies dans le fonctionnement de la justice
- 4.3.8 L'instauration d'un système de communication vers le public et qui englobe tous les aspects de la justice dans ses actions, son fonctionnement et ses décisions
- 4.3.9 La réforme de l'administration pénitentiaire dans son organisation et dans son fonctionnement pour plus d'humanité dans les prisons
- 4.3.10 L'actualisation de la carte judiciaire pour rapprocher la justice des justiciables
- 4.3.11 L'introduction progressive des jurys populaires dans les affaires civiles, commerciales et pénales pour compléter et accompagner le juge et impliquer la société dans la distribution de la justice
- 4.3.12 L'exécution des décisions de justice par l'Etat, le suivi des implications au niveau de l'administration
- 4.3.13 le développement des modes alternatifs de règlement des contentieux
- 4.3.14 L'organisation des états généraux de la Justice et la mise en œuvre d'un plan national d'amélioration de la justice sur la base des recommandations qui en sont issues.



V. UN ETAT AU SERVICE DES  
CITOYENS

## **V. Un Etat au service des citoyens**

### **5.1 Gouvernance**

#### ***Nos objectifs***

1. Réduire sensiblement et durablement la corruption notamment celle des élites
2. Soutenir et promouvoir l'exemplarité du leadership pour restaurer la confiance entre les citoyens et les responsables publics
3. Renforcer les contre-pouvoirs et la transparence.

#### ***Propositions et mesures***

- 5.1.1 La publication du patrimoine des responsables publics au journal officiel en commençant par les hauts responsables de l'Etat (présidents des institutions, membres du gouvernement, députés, directeurs généraux et centraux...)
- 5.1.2 L'accélération du fonctionnement intégral de l'Office Central de Lutte Contre la Corruption par l'amélioration des textes qui la créent et en la rendant plus inclusive
- 5.1.3 La promotion des lanceurs d'alerte, les protéger ainsi que les journalistes, les bloggeurs qui dénoncent les mauvaises pratiques ; verser une ristourne de 5% des sommes récupérées à ceux qui permettent de confondre un agent corrompu et/ou un corrupteur
- 5.1.4 Le renforcement des pôles économiques et financiers et des structures de contrôle sur le triple plan des ressources humaines, matérielles et financières (augmentation du budget des pôles, formation continue et amélioration des outils de travail...)
- 5.1.5 Le renouvellement du leadership, dans les ministères, les administrations, les collectivités, au parlement... dont une part significative issue de la diaspora sur la base de la compétence et de l'intégrité
- 5.1.6 La législation sur les conflits d'intérêts (Eloignement de la famille et des proches de la gestion des affaires, critères de participation aux appels d'offre, utilisation des biens de l'Etat...)
- 5.1.7 La publication régulière des actes, des décisions, des textes, des objectifs des Ministres et des services, des rapports des services de contrôle dans les canaux appropriés ouverts au public, soutien à l'indépendance de la presse, renforcement de l'indépendance de la société civile et des contre-pouvoirs
- 5.1.8 La systématisation des contrats de performance des responsables publics, contrôle et sanction des responsables défaillants pour l'arrêt définitif de l'impunité, la promotion de la redevabilité et de la culture du résultat
- 5.1.9 La limitation des mises à disposition de biens (maisons, voitures, téléphone, électricité...), inventaire et cession d'une grande partie du patrimoine immobilier et mobilier de l'Etat, instauration d'un régime de soutien aux acquisitions de biens pour les responsables publics (prêt pour acquérir un véhicule, subvention) et aux forfaits pour certaines commodités (électricité, tel...)
- 5.1.10 La réduction sensible des membres du Gouvernement avec une vingtaine de ministres.
- 5.1.11 L'instauration périodique d'une saison de dialogue avec les partenaires sociaux, au niveau national, dans les régions, dans les collectivités, pendant un mois, pour définir les conditions de travail et de collaboration entre les acteurs chaque année

- 5.1.12 L'engagement d'une collaboration judiciaire et financière avec les autres pays pour une lutte vigoureuse contre l'évasion fiscale, la fuite des capitaux et les détournements publics
- 5.1.13 La dépolitisation de l'Administration par un système de recrutement modernisé, transparent et impersonnel
- 5.1.14 La rédaction, la diffusion et la vulgarisation d'un manuel d'utilisation des biens et des ressources publiques et l'élaboration d'un code de conduite qui sera signé par tous les agents recrutés dans la fonction publique ou celle des collectivités et les autres agents de l'Etat.

## **5.2 Relations Administration/usagers**

### ***Nos objectifs***

1. Remettre l'utilisateur au cœur des préoccupations de l'Administration
2. Assurer la maîtrise par les citoyens de leurs droits face à l'administration.

### **Propositions et mesures**

- 5.2.1 La modernisation de l'Administration par la promotion et la vulgarisation de la digitalisation des procédures publiques, par la mise en place d'un vaste plan de limitation de l'utilisation des espèces dans les relations financières entre les administrations et les usagers et la promotion des paiements électroniques et les recours aux institutions financières (paiements de salaires, paiements d'impôts et taxes, paiements des amendes...)
- 5.2.2 La systématisation de l'évaluation des services et des agents par les usagers et la prise en compte des résultats pour l'amélioration de nos dispositifs publics (avancements, rémunérations, nominations...)
- 5.2.3 L'instauration dans les administrations des cadres formels de concertation avec leurs usagers
- 5.2.4 L'élaboration, la mise en place et l'accessibilité de la charte des usagers par chaque administration et observation conjointe de son application avec les usagers
- 5.2.5 L'obtention des administrations de la mise en œuvre d'une stratégie de communication à destination des usagers
- 5.2.6 L'application rigoureuse du statut des fonctionnaires dans toutes ses dispositions
- 5.2.7 La révision de l'organisation et du fonctionnement des administrations pour prendre en compte les innovations présentées pour l'accroissement de sa performance
- 5.2.8 L'amélioration des conditions de travail des agents publics, instaurer plus d'équité dans la fonction publique, affecter aux rémunérations une part des économies réalisées suite aux réformes (réduction du train de vie, cession des biens somptuaires et de certains éléments de patrimoine immobilier non nécessaires, recouvrements suite aux décisions de justice, économie sur les dépenses de fonctionnement...) pour obtenir une augmentation d'au moins 20% sur le mandat
- 5.2.9 Le lancement de l'opération « Assainissement des pratiques au sein de l'Administration » en rapport avec les forces sociales et la société civile consistant à la réalisation d'opérations coups de poing pour traquer et sanctionner les mauvaises pratiques, le laxisme, l'absentéisme...et récompenser les bonnes pratiques.



**VI. UNE GOUVERNANCE QUI  
DONNE AUX CITOYENS ET  
SPÉCIFIQUEMENT AUX  
FEMMES ET À LA JEUNESSE  
DES RAISONS D'ESPÉRER**

## **VI. Une gouvernance qui donne aux citoyens et spécifiquement aux femmes et à la jeunesse des raisons d'espérer**

### **6.1 Emploi et formation professionnelle**

#### ***Nos objectifs***

1. Améliorer la gouvernance du secteur de soutien à l'emploi
2. Construire un partenariat avec les collectivités et les organisations de jeunes autour des emplois
3. Accroître les moyens et les performances du système de soutien à l'emploi pour créer 350 000 emplois durant la mandature à raison de 50000 emplois les 2 premières années, 75 000 emplois les deux années suivantes et 100 000 emplois la dernière année
4. Renforcer le système de formation professionnelle pour le mettre à la portée de tous les maliens

#### ***Propositions et mesures***

- 6.1.1 L'évaluation dans tous leurs aspects des structures en charge de l'emploi, (APEJ, FARE, ANPE...) pour améliorer l'efficacité du dispositif et engager les réformes nécessaires
- 6.1.2 La réorganisation des structures de la promotion de l'emploi pour les placer sous l'égide des partenaires et des bénéficiaires de ce secteur (jeunes, employeurs...), l'Etat appuiera techniquement, pour améliorer la gouvernance et orienter exclusivement vers les besoins des acteurs de façon impartiale
- 6.1.3 Le lancement par l'Etat en partenariat avec le secteur privé d'une compétition pour les projets innovants dans les secteurs porteurs de croissance, notamment : Agriculture et Agro-industrie ; Élevage ; Pêche ; Économie verte ; NTIC ; Energies renouvelables ; Industrie ; Mines ; Tourisme et Artisanat ; Culture. L'objectif est d'accompagner ces projets pour qu'ils aboutissent (appui multiforme pour le financement, la gestion, l'accès aux marchés, les joint-ventures...)
- 6.1.4 L'adoption et la vulgarisation du Répertoire National des Emplois qui indique le nom des emplois et les niveaux nécessaires de compétences pour chaque emploi et dans chaque secteur
- 6.1.5 L'accroissement des moyens alloués au secteur de la promotion de l'emploi, notamment au bénéfice des jeunes, en mettant 10 milliards de FCFA supplémentaires par an sur ce segment
- 6.1.6 La facilitation de la création d'entreprise dans les métiers liés à l'agriculture et ses dérivés à travers la mise en place d'un fonds de garantie agricole pour faciliter l'accès aux financements pour les jeunes entrepreneurs
- 6.1.7 La création du statut d'exploitant agricole pour des droits et devoirs liés au statut, clarifiés et faciliter l'orientation dans le secteur
- 6.1.8 La revalorisation de certains emplois considérés aujourd'hui comme des travaux au rabais (assainissement, artisanat, services aux personnes, intermédiations commerciales...)
- 6.1.9 Le soutien aux métiers urbains en partenariat avec les collectivités locales
- 6.1.10 La construction d'un secteur de la formation professionnelle autour des potentialités du pays, mettre les ressources humaines de qualité dans son management et y allouer

- des financements appropriés, impliquer les collectivités territoriales dans le système, l'actualisation de la politique nationale en conséquence
- 6.1.11 La création d'un guichet unique d'information et d'orientation sur la formation professionnelle, renforcer le cadre partenarial entre l'Etat les structures de formation, améliorer le monitoring des acteurs et le suivi des relations avec l'Etat
  - 6.1.12 Le renforcement de la labélisation des formations et des structures de formation afin d'accroître la standardisation de ce secteur et l'amélioration de la qualité des prestations
  - 6.1.13 L'instauration d'une seconde chance pour tous et ouvrir la possibilité pour chaque malien de se reconverter ou de se perfectionner une fois avec le soutien de l'Etat, notamment dans les secteurs porteurs pour le pays
  - 6.1.14 Une coordination accentuée des interventions des bailleurs de fonds et des ONG internationales et nationales dans le secteur de la formation professionnelle
  - 6.1.15 Le soutien à la création de centres de formation sous la houlette des groupements professionnels adaptés aux besoins de la profession
  - 6.1.16 La promotion des partenariats public-privé dans les activités à haute intensité de main d'œuvre en fonction des avantages compétitifs locaux.

## **6.2 Education et Culture**

### ***Nos objectifs***

1. Améliorer la Gouvernance du système éducatif
2. Créer les conditions d'un partenariat apaisé autour de l'école
3. Privilégier la qualité de l'enseignement et placer les enseignants au cœur des priorités
4. Renforcer la culture et son apport économique
5. Soutenir et protéger les acteurs culturels et leurs productions
6. Améliorer la connaissance du Mali par les maliens.

### ***Propositions et mesures***

- 6.2.1 Le regroupement de l'ensemble du système éducatif et de la recherche dans un seul département ministériel pour assurer la cohérence d'ensemble du dispositif et améliorer son homogénéité et son intégration au service de la qualité des formations et de son adaptation au contexte et aux enjeux du pays
- 6.2.2 L'amélioration de la gouvernance du système éducatif par l'accroissement de la quantité et la régularité des contrôles financiers et de performance des établissements publics pour: promouvoir l'éthique, sanctionner les mauvaises pratiques, moraliser les décisions relatives aux élèves et étudiants (bourses, élaboration de chartes, examens et orientations...), simplifier les règles, réduire le nombre de services, assurer la transparence des procédures et de l'information, généraliser les technologies dans le système...
- 6.2.3 Le renforcement du contrôle des cahiers de charges des structures privées d'enseignement, en conformité avec les normes nationales et internationales reconnues au Mali à travers notamment la création d'une cellule dédiée et dotée à cet effet
- 6.2.4 Le développement du partenariat Public-Privé aussi bien dans la formation que dans la recherche

- 6.2.5 Le développement de l'enseignement des sciences et techniques dans un contexte marqué par la prééminence des disciplines littéraires, avec un accès accru des filles aux filières scientifiques
- 6.2.6 La création et le renforcement des espaces d'échanges et de rencontres interrégionales entre les acteurs des systèmes éducatifs (UEMOA- CEDEAO...) et au delà avec les meilleures références dans le monde dans leur domaine
- 6.2.7 La création d'une bibliothèque numérique nationale, le développement des bibliothèques physiques et numériques dans les écoles et universités
- 6.2.8 L'investissement d'un montant de 2 milliards de F CFA par an pour l'amélioration de l'accès des élèves et étudiants aux NTIC et avec pour objectif à terme de généraliser leur utilisation dans le système éducatif
- 6.2.9 Le développement de l'enseignement et l'apprentissage de nos langues nationales ainsi que nos valeurs fondatrices
- 6.2.10 L'amélioration des compétences fondamentales et de base des élèves et apprenants, les enfants du préscolaire et aussi en lecture, écriture et mathématiques
- 6.2.11 La mise en œuvre des mesures rigoureuses d'amélioration de la qualité de l'enseignement : supprimer à terme les doubles vacances et division ; réformer l'organisation des heures supplémentaires ; assurer le respect rigoureux des Curricula (notamment le temps réel d'apprentissage et le contenu...)
- 6.2.12 La restauration de la tenue scolaire, le renforcement de la discipline et de la sécurité dans les écoles
- 6.2.13 L'investissement dans le renforcement des effectifs de l'Education et dans les infrastructures scolaires (y compris les instituts de formation) pour aboutir à un ratio élève par maître au-dessous de 50 ; (CEDEAO : 45 ; Banque Mondiale : 35)
- 6.2.14 L'école sera obligatoire jusqu'à la 9<sup>e</sup> année
- 6.2.15 Le renforcement de l'Education non formelle par l'accroissement d'au moins 100% du budget qui lui est alloué.
- 6.2.16 La revalorisation de la fonction Enseignant par l'amélioration de la formation initiale et continue, la sécurisation de l'école, la disponibilité des supports pédagogiques pour tous et surtout dans les zones rurales et la mise à disposition des curricula de qualité
- 6.2.17 Le développement des passerelles entre le non formel et le formel, entre l'enseignement secondaire (général, technique professionnel) et la formation professionnelle et favoriser l'adéquation entre la formation et l'emploi à travers par exemple le développement des offres de formation dans les filières porteuses
- 6.2.18 La promotion de la citoyenneté au sein de l'Ecole
- 6.2.19 L'autonomisation progressive, administrative et financière des universités et des écoles supérieures
- 6.2.20 La limitation des flux arrivants dans l'enseignement supérieur en soutenant fortement le technique et le professionnel au niveau du secondaire voir du second cycle et du primaire, rebâtir l'enseignement supérieur en fonction des priorités du pays et y promouvoir l'excellence
- 6.2.21 La création, la construction de l'école des Mines à Kayes, la mise en œuvre d'une stratégie de création des pôles universitaires scientifiques et technologiques en fonction des atouts de chaque région
- 6.2.22 La dotation des Universités de plan stratégique de recherche inspiré des priorités nationales de développement économique et social et l'incitation des professeurs d'université à faire régulièrement des publications

- 6.2.23 La désignation du CAMES comme seul processus en termes de graduation des enseignants du supérieur
- 6.2.24 Le doublement du budget de la recherche scientifique et technologique avec une orientation sur les préoccupations du développement du pays et du secteur privé et l'incitation à la production des œuvres universitaires
- 6.2.25 La protection et la promotion des créateurs, lutte accrue contre la piraterie, soutien aux artistes et artisans, professionnalisation du secteur et mise en place d'industries culturelles
- 6.2.26 L'accroissement conséquent des moyens du secteur de la culture, en augmentant de 50% le budget actuel de ce secteur
- 6.2.27 La promotion du tourisme intérieur, la mobilité des agents publics, multiplication des jumelages entre écoles, communes, cercles comportant des échanges, des visites, les rencontres inter culturelles pour valoriser les diversités du pays
- 6.2.28 La poursuite des efforts d'organisation des manifestations culturelles, des festivals privés et autres initiatives de promotion de la culture en rapport avec le développement économique des régions
- 6.2.29 La construction ou la réhabilitation d'une maison de la culture dans chaque capitale régionale regroupant un espace de théâtre et/ou de cinéma, et/ou un espace de débat et/ou une bibliothèque...
- 6.2.30 La valorisation des grandes figures nationales dans tous les domaines de la société malienne au sein de l'école malienne, des médias publics et des acteurs culturels.

### **6.3 Jeunesse et femmes**

#### ***Nos objectifs***

1. Prioriser l'emploi des jeunes, en partenariat avec les collectivités dans la lutte contre le chômage et la création d'entreprises
2. Renforcer les organisations de jeunesse et en faire un des principaux animateurs de la vie locale en partenariat avec les collectivités
3. Travailler au changement de mentalités pour améliorer sensiblement la citoyenneté et le patriotisme de la jeunesse
4. Renforcer les moyens pour améliorer l'éducation et la formation des femmes
5. Accroître l'autonomisation des femmes
6. Augmenter le leadership féminin et impliquer les femmes dans le leadership du pays.

#### ***Propositions et mesures***

- 6.2.31 Le renforcement de l'implication des organisations de jeunes et de femmes dans l'identification des enjeux les concernant et la conduite des actions à leur bénéfice.
- 6.2.32 Le soutien à la bonne gouvernance des organisations de jeunes et de femmes et appui dans leur organisation et dans leur fonctionnement
- 6.2.33 La promotion d'initiatives de vulgarisation des TIC : festival, soutien aux startups innovantes dans les TIC, accroissement de la connectivité (connexion gratuite dans certains endroits), adoption par l'Administration des TIC dans leur fonctionnement et leurs relations avec les usagers

- 6.2.34 La réalisation d'un espace de sport multifonctionnel dans les capitales régionales non encore dotées avec des compétitions sportives à la clé et l'aménagement d'un second parc d'agrément en partenariat avec le secteur privé
- 6.2.35 La multiplication des cadres d'informations et d'orientation sur l'Emploi dans les écoles et les universités pour optimiser l'insertion professionnelle des jeunes en fonction de leurs projets professionnels, leurs aptitudes et les opportunités du marché de l'emploi
- 6.2.36 L'engagement en partenariat avec les collectivités locales, des initiatives d'autonomisation des femmes rurales avec le financement d'au moins dix projets d'autonomisation des femmes dans chaque région du pays et chaque année avec une enveloppe globale de 10 milliards de FCFA chaque année
- 6.2.37 La priorisation et le soutien à la scolarisation des filles jusqu'à l'obtention d'une qualification, dans tous les ordres d'enseignement, sensibiliser les acteurs sociaux sur cette question cruciale pour le pays
- 6.2.38 L'application dans toutes ses dispositions de la Loi sur la promotion du genre dans les postes de responsabilités et les postes électifs, promouvoir l'application de cette loi à d'autres niveaux de responsabilité dans le pays (partis politiques, direction de la société civile...)
- 6.2.39 L'amélioration du dispositif de lutte contre les violences basées sur le genre : mettre en place des systèmes dans les collectivités locales pour l'écoute, le conseil et le soutien aux victimes, promouvoir la sensibilisation, accélérer les procédures judiciaires
- 6.2.40 Le renforcement de l'alphabétisation des femmes et la promotion des activités génératrices de revenus par le soutien et la coordination de l'action nationale, des ONG nationales et internationales et les bailleurs de fonds.



VII. UNE NATION ÉQUITABLE  
AVEC TOUS SES FILS

## VII. Une nation équitable avec tous ses fils

### 7.1 Eau, Energie et Assainissement

#### *Nos objectifs*

1. Porter le taux national d'accès à l'eau de 65% à 80% à l'horizon 2023 pour atteindre 100% à l'horizon 2030
2. Améliorer la qualité du service public de l'eau
3. Porter le taux national d'accès à l'électricité au Mali de 42% en 2018 à 70% en 2023
4. Rendre à Bamako son statut de ville coquette.

#### *Propositions et mesures*

- 7.1.1 L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme prioritaire national d'accès à l'eau sur la période 2019-2023
- 7.1.2 L'équipement de 1281 villages et fractions de point d'eau moderne à l'horizon 2023
- 7.1.3 L'équipement de 200 centres ruraux (2000 à 5000 habitants) d'adduction d'eau sommaire à l'horizon 2023 sur les 377 n'en disposant pas
- 7.1.4 La réalisation d'adduction d'eau potable dans 50 centres semi urbains (5000 à 10 000 habitants) sur les 89 n'en disposant pas
- 7.1.5 La mise en œuvre un programme d'hydraulique pastorale en identifiant les besoins par l'équipement de 250 forages de système d'exhaure (au moins un forage équipé de système d'exhaure pour 1000 personnes)
- 7.1.6 Le renforcement des capacités des acteurs de l'eau, notamment des collectivités
- 7.1.7 La mise en œuvre d'un plan réaliste et financé de reprise des centres hors périmètre concédé pour plus d'efficacité et d'efficience de la gestion de l'eau
- 7.1.8 La création d'un fonds alimenté par les collectivités et les usagers pour la maintenance et l'entretien des installations d'eau potable avec une mise de départ de 300 millions F CFA de la part de l'Etat
- 7.1.9 La création d'une Unité de Gestion de projet en charge de la coordination et du suivi du système d'accès à l'eau potable
- 7.1.10 L'investissement dans le contrôle de la qualité des points et unités de production d'eau en ressources humaines et matérielles
- 7.1.11 La mise en œuvre des plans stratégiques d'assainissement des eaux usées et de gestion des déchets solides dans au moins 20 villes du Mali à l'horizon 2023 pour un coût d'environ 15 milliards de F CFA
- 7.1.12 L'incitation et le soutien de l'Etat (garantie des investissements) pour la création d'usines de traitement et de transformations des déchets solides par le tri, la réutilisation, la récupération et le recyclage de certains matériaux, la transformation des ordures ménagères en compostet liquides (en fertilisants agricoles et en bio gaz par exemple) dans les capitales régionales du Mali
- 7.1.13 L'accélération de la réalisation de l'aménagement des Servitudes du fleuve Niger dans le district de Bamako ; la libération et l'aménagement des servitudes des collecteurs naturels;la délocalisation des Camps militaires;la poursuite des Programmes de construction de logements sociaux ; la réalisation de Projets de création de Villes-

lisières (nouvelles villes) en continuum du District de Bamako en partenariat avec le secteur privé

- 7.1.14 La délocalisation de toutes les usines polluantes dans les zones industrielles appropriées
- 7.1.15 La création et l'entretien des espaces verts dans les quartiers conformément au plan d'urbanisation et d'aménagement des villes en soutien aux collectivités
- 7.1.16 L'instauration d'une taxe dissuasive pour lutter résolument contre les dépôts anarchiques des déchets solides et liquides
- 7.1.17 L'adoption de plans de contingence pour les catastrophes naturelles (inondations, attaques de criquets, etc.) dans un souci d'efficacité et d'anticipation
- 7.1.18 La création d'une agence d'exécution en charge de l'assainissement et sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités
- 7.1.19 L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de transition énergétique visant à relever six enjeux majeurs :
  - l'engagement irréversible pour la réduction significative des énergies fossiles, notamment le charbon et le pétrole dans une moindre mesure. La réduction à terme des subventions à la consommation de pétrole est un enjeu important et les économies qui y sont réalisées devraient permettre des réalisations importantes pour des populations plus nécessiteuses. Cette dynamique est indispensable pour relever le potentiel en énergie renouvelables
  - le renforcement du mix énergétique, notamment l'énergie solaire et l'hydraulique
  - la promotion de la rénovation énergétique des habitats, l'optimisation énergétique des bâtiments neufs et le démarrage dans le développement des transports propres. L'état donnera l'exemple dans les deux premières années dans ce cadre
  - le recyclage et la valorisation des déchets (l'utilisation de compost dans le domaine de l'agriculture familiale durable est un exemple réussi de l'efficacité de la transformation des déchets)
  - le développement des 4P pour le financement de cette transition et la mise en place, à l'instar d'un pays comme le Ghana d'un cadre réglementaire incitatif assorti d'une clause d'obligation d'achat d'électricité verte par les grands producteurs et consommateurs d'électricité
  - le développement de l'approche régionale présente des niches d'appropriation technologique, d'amélioration de la gouvernance de l'énergie et de développement de Partenariats Public-Privé à vocation Communautaire (PPPC). Cette approche axée sur la décentralisation permet en outre la complémentarité des sources et des technologies énergétiques, la synergie des acteurs, des financements et la mutualisation du savoir et savoir-faire.
- 7.1.20 Engager la diminution de la dépendance aux bois de chauffe de 70% à 50% sur les 5 ans par le remplacement avec des produits de substitution moins nocifs à l'environnement (briquettes issues des bagasses, vulgarisation du gaz butane, équipements solaires...)
- 7.1.21 La promotion de sources d'énergies alternatives telles que la biomasse et le biocarburant (notamment dans les régions de Sikasso, Ségou et Koutiala)
- 7.1.22 L'engagement des réformes et investissements visant à ramener l'équilibre entre le coût moyen de revient du kWh (120 FCFA/kWh) et le prix moyen de vente du kWh (100 FCFA/kWh) et la réduction progressive du niveau de subventions accordées par

l'Etat (restructuration EDM et changement de la gouvernance, renforcement des moyens de la CREE...)

- 7.1.23 La mise en œuvre d'un plan de réduction de la fraude de 80% en cinq ans
- 7.1.24 La sensibilisation et l'information du grand public sur la gestion du service public de l'électricité (l'état de la chaîne de production, transport et distribution, le coût du service, les arbitrages nécessaires, etc.).

## **7.2 Santé, solidarité et sport**

### ***Nos objectifs***

1. Améliorer l'accès des Maliens notamment des zones rurales à la santé (Article 17 de la Constitution et troisième des dix - sept Objectifs de Développement Durable ODD)
2. Renforcer le plateau technique des structures sanitaires
3. Exercer la solidarité d'abord et avant tout à l'endroit des plus faibles
4. Rendre effectif pour les plus démunis l'accès à l'éducation, à la santé et au travail et accroître leurs sources de revenus
5. Faire du combat pour la sécurité alimentaire une priorité nationale
6. Renforcer la protection de toutes les minorités au Mali
7. Impulser la pratique sportive de masse dans le pays
8. Professionnaliser le sport d'élite et renforcer sa gouvernance
9. Protéger et promouvoir les sportifs d'élite
10. Rendre au Mali sa légendaire tradition de fraternité, de solidarité et d'hospitalité.

### ***Propositions et mesures***

- 7.2.1 La mise en place et le soutien d'un dispositif de médecins libéraux de campagne, un modèle d'entrepreneuriat social et économique
- 7.2.2 La réforme de la gestion des Etablissements de santé afin de donner plus d'autonomie aux équipes de direction quant à la gestion du personnel (recrutement, affectation) et les ressources financières y compris les subventions de l'Etat et des collectivités
- 7.2.3 La réforme et la réorganisation du système de santé par : le recrutement et la mise à disposition de médecins dans les Centres de Santé Communautaires (CSCOM), l'organisation d'appels à candidature pour pourvoir les postes vacants de direction des hôpitaux nationaux, régionaux et des Centres de Santé de Référence (CSREF) pour retenir les meilleures compétences, la vulgarisation de la prévention comme la priorité de la santé des populations en soutenant la promotion des comportements préventifs, l'amélioration de l'accès aux médicaments sur l'ensemble du territoire, l'implication croissante des femmes dans la gestion des questions sanitaires, l'accent sur le recrutement et l'affectation des médecins spécialistes
- 7.2.4 La mise en place d'un dispositif de rééquilibrage de la disponibilité du personnel sanitaire entre Bamako et l'intérieur du pays : observation stricte des textes et mesures incitatives
- 7.2.5 Le renforcement des plateaux techniques des hôpitaux de première, de seconde et de troisième référence, poursuivre la construction d'hôpitaux conformément aux objectifs de la carte hospitalière et accélérer les processus actuels de constructions d'hôpitaux de District
- 7.2.6 La mise en œuvre effective et intégrale de la loi hospitalière

- 7.2.7 L'incitation du partenariat public privé dans les activités de prévention sanitaire (vaccination, lutte contre les grandes endémies)
- 7.2.8 L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'assainissement et d'hygiène sera une obligation dans toutes les structures hospitalières
- 7.2.9 L'accroissement de la disponibilité des médicaments en Dénomination Commune Internationale (DCI) dans les pharmacies du pays, renforcer leur prescription, lutter plus activement contre les fraudes dans le secteur des médicaments, taxer davantage les produits cosmétiques éclaircissants et nuisibles à la santé, ouvrir le secteur des produits pharmaceutiques aux investissements venant des pays émergents
- 7.2.10 La révision du système actuel d'approvisionnement pour rendre disponible le sang et les produits sanguins, encore très centralisé (malgré des avancées timides)
- 7.2.11 La généralisation de l'assurance maladie à l'ensemble des couches socio-professionnelles du pays (les commerçants détaillants, les artisans, les étudiants, les agriculteurs, les artistes,...) avec en même temps une amélioration de la gestion des fonds de l'assurance, la lutte accrue contre la fraude et la transparence en la matière, l'accélération du rythme de remboursement et de prise en charge
- 7.2.12 La promotion de l'affiliation des travailleurs indépendants à l'INPS, la promotion des mutuelles, et le renforcement de l'assistance aux personnes démunies à travers les filets sociaux
- 7.2.13 L'octroi de subventions aux CSCOM sur la base du déficit prévisionnel dégagé par un budget programme indiquant les activités à mener et leurs coûts, les ressources propres et les subventions de la commune et des autres partenaires
- 7.2.14 Le renforcement du dispositif d'audit des mortalités et morbidités : par la responsabilisation de tous les acteurs (communautaires, du processus et des structures). Ce partage avec la population et tous les acteurs de la notion des « trois retards » au recours du système de soins permettra d'influencer positivement nos indicateurs de santé (morbidités et mortalités)
- 7.2.15 Le renforcement de l'utilisation d'applications d'accompagnement à la pré-natalité de type **Djantoli**, favoriser l'ensemble des applications de pré-diagnostic. Aider à l'émergence de système mutualiste à faible coût via des applications comme il en existe dans de nombreux pays africains. Former le personnel médical et soignant à l'e-santé
- 7.2.16 La révision du système d'évacuation et de soins à l'étranger pris en charge par l'Administration pour plus d'efficacité et d'efficience
- 7.2.17 Le maintien des prix des produits de première nécessité notamment dans les périodes difficiles (mois de ramadan) tout en favorisant la production locale par un approvisionnement régulier des marchés du pays en produits de première nécessité sans aucune rupture et en quantité suffisante
- 7.2.18 Le soutien à la réinsertion économique et sociale de 2000 filles/femmes déscolarisées à raison de 400 par an
- 7.2.19 L'accélération du retour des réfugiés (au moins 80% dans les deux premières années de la mandature) par des actions multiformes (quota dans les recrutements de l'administration, quota pour le fonds d'appui à la réinsertion, communication...) en collaboration avec les pays tiers
- 7.2.20 La ratification de toutes les conventions internationales de protection et de promotion des handicapés

- 7.2.21 Le doublement du quota pour le recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique et faire bénéficier de bonus fiscaux les membres du secteur privé respectant ce quota
- 7.2.22 La mise en place d'un dispositif de soutien multifonctionnel des populations des 166 communes les plus pauvres du Mali et communiquer sur ces initiatives
- 7.2.23 La création d'un cadre quadripartite (religieux, société civile, ONG et Etat) pour la réduction significative de la mendicité dans les villes
- 7.2.24 L'instauration d'une taxe symbolique de 5 000 F CFA sur tous les billets d'avion classe Affaire avec pour objectif la réalisation d'infrastructures sociales pour les plus démunis
- 7.2.25 L'encouragement à la création de coopératives agricoles pour les femmes avec la mise en place de mesures incitatives en lien avec la propriété foncière
- 7.2.26 L'élargissement du Fonds de Garantie pour le Secteur Privé (FGSP) à des produits innovants visant à financer les plans d'affaire des personnes sans emploi et de centres d'appui conseils à l'entrepreneuriat (CACE) en charge de la supervision des candidats (1 par région)
- 7.2.27 La généralisation de la pratique sportive avec des journées mensuelles de sport collectif et la participation des plus hautes autorités
- 7.2.28 Le renforcement et la sécurisation foncière des infrastructures et des espaces sportifs avec la sécurisation progressive dans toutes les villes des équipements sportifs conforme au plan d'urbanisation des villes
- 7.2.29 La mise en place des mécanismes d'insertion socioprofessionnelle des élites sportives à la retraite sportive en collaboration avec les régions et les communes
- 7.2.30 L'identification de sportifs prometteurs dès le bas âge à travers les collectivités et les services locaux et mettre en place un dispositif pour les aider, les encadrer, les former et les accompagner afin que le potentiel soit atteint
- 7.2.31 Le soutien à la mise en place de structures privées de formation sportive (académies) en collaboration avec les collectivités locales
- 7.2.32 L'amélioration de la gouvernance des organisations sportives, des fédérations, des équipes ; la réhabilitation et l'amélioration de la gestion des infrastructures sportives par l'intégration dans leur cadre de gestion des acteurs de la société civile, du secteur, des pratiquants et des collectivités locales. Offrir au secteur privé national la possibilité d'avoir des délégations de service public dans la gestion des infrastructures sportives
- 7.2.33 L'incitation au partenariat public - privé dans le cadre du sponsoring, la réalisation d'infrastructures, la gestion des organisations, la conduite de projets, la réalisation d'évènements...la construction de centres multifonctionnels de sports dans toutes les capitales régionales s'inscrira dans ce cadre.
- 7.2.34 L'incitation du secteur privé à investir dans le domaine du sport à travers un système de déduction fiscale, de garanties données pour obtenir des financements...
- 7.2.35 La professionnalisation de certains sports importants comme le football, le basket...en contractant avec les fédérations concernées des processus étalés sur 5 ans pour y arriver.

### **7.3 Urbanisme et gestion équitable du foncier**

#### ***Nos objectifs***

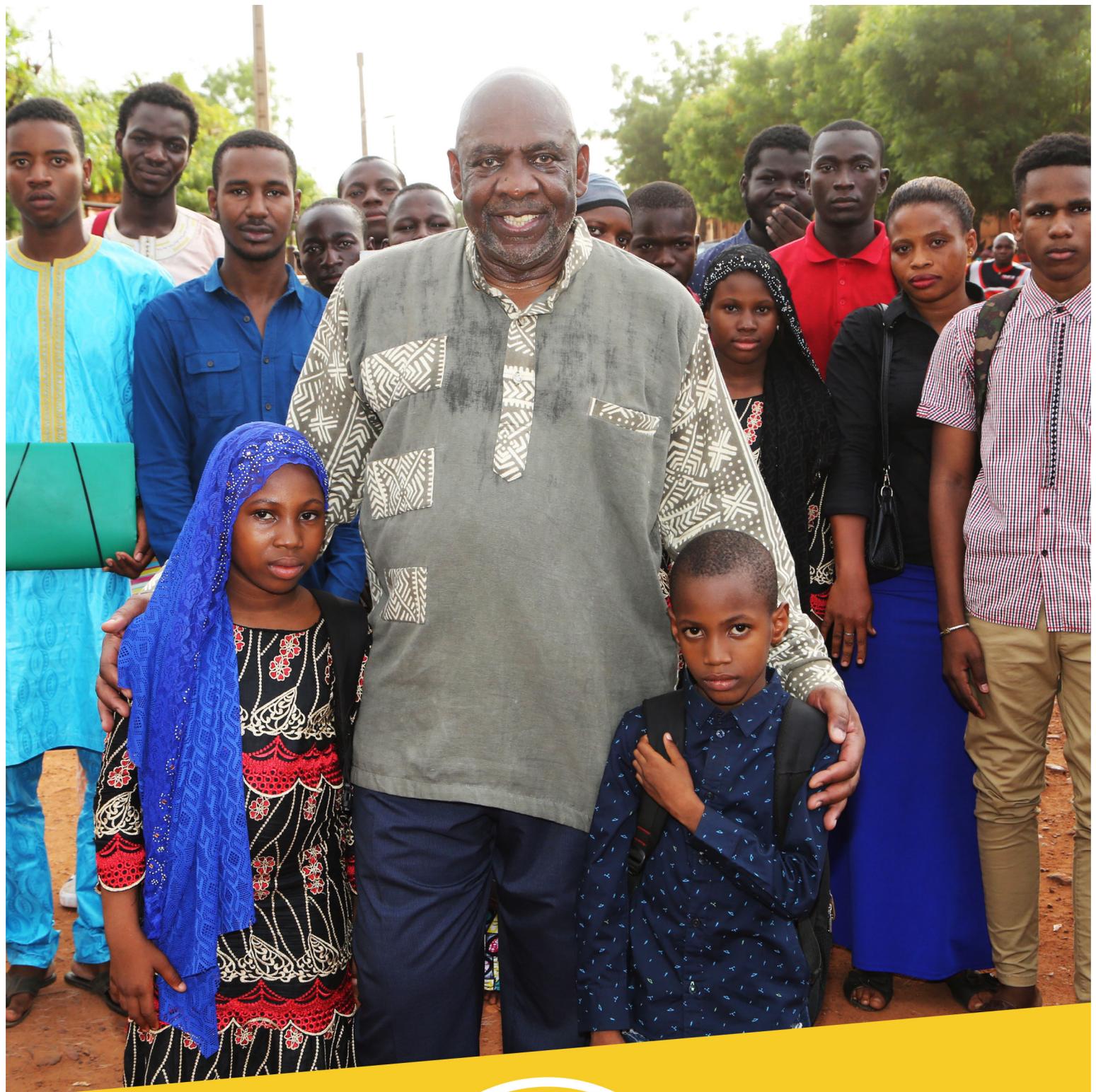
1. Rendre les villes plus sûres et plus conviviales pour les citoyens
2. Assurer un équilibre des ressources entre les villes et entre les villes et les campagnes

3. Augmenter la part de l'économie urbaine dans l'économie nationale
4. Renforcer la gestion du foncier
5. Améliorer l'équité du système foncier
6. Assurer la disponibilité de terres pour la production et les besoins sociaux
7. Mettre en cohérence notre politique de l'habitat avec les contraintes du développement durable, de la démographie et de l'urbanisme.

### ***Propositions et mesures***

- 7.3.1 L'accélération de la mise en œuvre de la politique nationale des villes (PONAV) et du Programme de développement des villes (PRODEV) en allouant 20 milliards de FCFA chaque année aux villes, mettre en place un dispositif adéquat de financement permettant de générer 30 milliards de FCFA chaque année (taxe sur les matériaux de construction, taxe sur les polluants, redevance urbaine...)
- 7.3.2 La dotation d'au moins 20 villes n'en disposant pas d'outils de planification urbaine (schéma directeur, plan d'urbanisme...) et veiller à la mise en œuvre de ces outils dans toutes les villes qui en sont dotées
- 7.3.3 La mise en œuvre des grands projets de Bamako 2030 en collaboration avec la collectivité : second marché central autour des halles de Bamako, construction d'une dizaine d'échangeurs, renforcement du parc de transport, renforcement de l'assainissement, amélioration du marché central, densification du tissu urbain du centre-ville, aménagement des berges du fleuve pour près de 1000 milliards de FCFA en Partenariat Public Privé, réallocation des camps militaires et du champ hippique...
- 7.3.4 La libération des espaces occupés illégalement dans les villes tout en préservant les activités économiques ; la prise de sanctions à l'encontre des élus et agents publics responsables d'actes contrevenant aux règles d'urbanisme
- 7.3.5 La poursuite des programmes de logements sociaux en créant les conditions d'une industrie nationale de logements permettant au pays de pouvoir produire plusieurs dizaines de milliers de logements chaque année, assainir le secteur et lutter contre les mauvaises pratiques, rendre transparent le dispositif d'allocation des logements, orienter le dispositif vers les logements collectifs pour préserver le foncier et densifier les tissus urbains
- 7.3.6 La mise en place en partenariat avec les collectivités des plans d'amélioration des liens sociaux dans les villes en soutenant les associations et les acteurs sociaux et en accompagnant les initiatives citoyennes
- 7.3.7 Le renforcement du dispositif d'aménagement du territoire pour mieux intégrer les villes et leur hinterland (réseaux de villes moyennes et de villages autour des villes)
- 7.3.8 La constitution dans chaque région d'au moins un pôle urbain autour d'une grande ville dotée de toutes les commodités limitant la pression sur Bamako et en mesure de développer les potentialités économiques de la ville (tourisme, pêche, agriculture...)
- 7.3.9 La mise en cohérence du dispositif réglementaire encadrant le foncier avec les textes de certains secteurs liés au foncier (agriculture, hydraulique...) et la mise en place des infractions pour sanctionner certaines attitudes inacceptables (spéculation, spoliation des pauvres de leur habitat ou de leur outil de production, détournement de vocation...)
- 7.3.10 L'instauration du cadastre avec un système dressant l'état et le statut juridique de toutes les propriétés foncières, dans les villes d'abord (commençant par Bamako), puis les zones agricoles et ensuite le reste du territoire national, boostant par la même occasion le taux de recouvrement de l'impôt foncier et de la taxe foncière

- 7.3.11 L'amélioration de l'information des populations sur le foncier et son cadre légal, annulation des ventes illégales de titres notamment dans les servitudes
- 7.3.12 L'immatriculation des terres, avec l'introduction progressive des titres fonciers ruraux, la protection de tous les espaces de production de la spéculation des élus, des autorités traditionnelles ou administratives
- 7.3.13 L'application effective de la taxe foncière qui génèrera au moins 20 milliards de FCFA pour les collectivités principalement à Bamako
- 7.3.14 La protection de toutes les parcelles des zones industrielles contre la spéculation, mettre en place dans un délai de deux ans une seule structure en charge de l'aménagement et de la mise à disposition de terres
- 7.3.15 Le renforcement de l'inspection des domaines et multiplier les contrôles en rapport avec les nouvelles orientations du secteur
- 7.3.16 L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'allocation de zones d'activités commerciales pour les commerçants, artisans...dans les villes
- 7.3.17 L'identification dans un délai de deux ans de toutes les victimes de spéculation foncière et organiser leur compensation
- 7.3.18 L'identification dans les villes de toutes les parcelles affectées aux équipements collectifs et redresser les détournements d'objet, les immatriculer, les protéger et les mettre en valeur dans le cadre du PRODEV
- 7.3.19 L'identification et l'arrêt de toutes les actions de délivrance effrénée de titres fonciers, dans un but de spéculation, dans le cercle de Kati et aux voisinages des grandes villes du pays
- 7.3.20 La réforme du foncier en vue d'ici la fin du mandat, de mettre fin aux attributions de parcelles par les collectivités territoriales et éliminer les titres précaires en maintenant que le titre foncier
- 7.3.21 L'appui aux collectivités à investir le chantier des logements plutôt que les attributions de parcelles et les astreindre à collaborer avec l'Etat dans la conception et la mise en œuvre des activités foncières.



**VIII. UN LEADERSHIP QUI  
PRÉSERVE LES INTÉRÊTS DES  
GÉNÉRATIONS FUTURES**

## **VIII. Un leadership qui préserve les intérêts des générations futures**

### **8.1 Environnement et développement durable**

#### ***Nos objectifs***

1. Assurer un cadre environnemental assaini aux citoyens dans les villes et dans les campagnes
2. Protéger le Fleuve Niger et généralement tous les cours d'eau contre les nuisances
3. Protéger l'écosystème contre la déforestation, la désertification et la dégradation des terres
4. Atténuer sensiblement les causes nationales des changements climatiques et leurs répercussions.

#### ***Propositions et mesures***

- 7.1.1 Le lancement dans toutes les régions du Projet, « un citoyen un arbre » avec l'ensemble des partenaires et l'instauration d'une journée mensuelle de reboisement dans tout le pays
- 7.1.2 L'élaboration et le lancement en partenariat avec la société civile et les collectivités d'un programme encadré de reboisement des bandes de protection des lacs et des fleuves avec des espèces végétales résistantes
- 7.1.3 Le renforcement des moyens matériels et en effectifs (recrutement de 200 agents supplémentaires) des services des Eaux et Forêts pour accroître la surveillance des terroirs, notamment: les versants dunaires des lacs, les sites des forêts classées de la région, les terrains de la région devenus impropres à l'agriculture
- 7.1.4 La dotation en statut de « Territoire protégé » des zones menacées telles que la zone du Gourma, le delta intérieur du Niger, les systèmes de lac Niangaye et Faguibine...
- 7.1.5 L'accélération de la mise en place des incitations à l'économie verte et résiliente aux changements climatiques par les facilités administratives, la garantie de l'Etat pour les projets d'envergure et les incitations fiscales
- 7.1.6 L'application rigoureuse du principe du pollueur payeur après évaluation de l'impact de pollution des différentes usines
- 7.1.7 La réduction des véhicules polluants par l'instauration d'une taxation plus couteuse pour tout véhicule de plus de 10 ans et l'interdiction d'importation des véhicules de plus de 10 ans à l'horizon 2020
- 7.1.8 La création d'une agence d'exécution pour l'assainissement en charge de faire réaliser les travaux d'assainissement nationaux
- 7.1.9 La réduction systématique des ressources allouées à toute collectivité qui n'assure pas le ramassage des ordures dans sa localité et le reversement du montant à l'Agence d'exécution pour l'Assainissement
- 7.1.10 L'interdiction d'importation et d'entrée des sachets plastiques sur le territoire malien
- 7.1.11 L'instauration d'une taxe de compensation de 0,5% du prix de l'essence ou de gasoil pour toute société ne respectant pas les normes internationales en matière de soufre dans le carburant
- 7.1.12 La révision des normes nationales en matière de composition de carburant par le rapprochement aux normes internationales
- 7.1.13 L'instauration de la norme « Papier minimum » dans toutes les administrations nationales, régionales voire communales
- 7.1.14 La poursuite de la promotion des foyers améliorés et de l'utilisation de l'énergie solaire pour la cuisine dans les ménages

- 7.1.15 L'instauration d'un module « préservation de notre environnement » dans toutes les classes du 1er cycle et de l'école fondamentale
- 7.1.16 La restauration en collaboration avec le département en charge de l'urbanisme des espaces verts prévus dans le schéma d'urbanisme des villes
- 7.1.17 L'instauration d'une taxe symbolique de 10 000 F CFA pour toute dégradation volontaire de l'environnement par un individu
- 7.1.18 La constitution de deux jardins botaniques dans les régions de Sikasso et de Kayes
- 7.1.19 L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'économie d'énergie dans toutes les administrations d'ici 2020
- 7.1.20 La promotion de l'agriculture familiale durable dans les villages au Mali en partenariat avec les organisations de la société civile
- 7.1.21 Le renforcement de la législation coercitive concernant l'utilisation de produits dangereux dans le cadre de l'exploitation des mines et de l'orpaillage traditionnel
- 7.1.22 L'interdiction de l'importation de substances nocives à l'environnement conformément aux normes mondiales reconnues
- 7.1.23 La mise en place d'une politique vigoureuse de protection du Fleuve Niger contre tous les abus (recherche minière, déchets industriels, déchets ménagers) par le renforcement des moyens matériels et humains de la brigade fluviale et par une législation coercitive
- 7.1.24 L'organisation d'une journée de salubrité chaque mois, de journées régulières de reboisement et de plantation d'arbres avec à chaque fois la participation des autorités.

## **8.2 Dividende démographique**

### **Nos objectifs**

1. Passer d'une forte natalité et mortalité à une natalité maîtrisée et une faible mortalité
2. Faire de la démographie un atout pour le développement
3. Disposer d'infrastructures sociales, sanitaires, éducatives, en conformité avec la croissance de la population.

### **Propositions et mesures**

- 8.2.1 L'organisation d'un forum national inclusif sur la question de la population avec à la clé des recommandations, une stratégie et un plan d'action sur 10 ans
- 8.2.2 La communication et la sensibilisation accrues, constantes sur la maîtrise de la fécondité envers toute la population notamment les leaders d'opinion, les filles et les femmes en mettant un accent important sur l'éducation en général et celui des filles et des femmes en particulier et l'amélioration de leurs conditions
- 8.2.3 Le développement et l'opérationnalisation des outils de collecte, d'analyse et de traitement des données statistiques sur la population
- 8.2.4 La réalisation d'une étude prospective pour l'intégration dans nos politiques et programmes publics de la dimension de la démographie (Habitat, infrastructures, transport, santé...)
- 8.2.5 Le renforcement des organisations en charge de la statistique en compétences, en outils et en capacités
- 8.2.6 L'utilisation de l'atout démographique pour la réalisation de grands travaux (y compris HIMO) afin de doter notre pays d'infrastructures de qualité en partenariat avec le secteur privé.

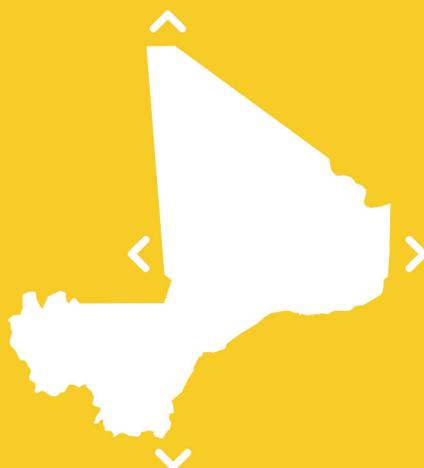
## **8.3 Citoyenneté**

### **Nos objectifs**

1. Reconstruire l'esprit civique et citoyen
2. Rétablir le lien entre bien être individuel et collectif
3. Protéger le vivre ensemble

### **Propositions et mesures**

- 8.3.1 L'instauration d'une journée de l'éducation civique et patriotique visant à célébrer les actes citoyens exemplaires des citoyens, des associations et du secteur privé
- 8.3.2 Le lancement d'une campagne d'information et de sensibilisation visant à faire respecter les symboles de l'Etat avec par exemple une fois par semaine la levée des couleurs dans tous les établissements scolaires publics et dans tous les établissements et organisations publics
- 8.3.3 La promotion de l'intégrité, de l'exemplarité (la qualité dans le travail, les vertus du travail (ponctualité, assiduité...), les valeurs et l'éthique (intégrité, sérieux, le respect du code de déontologie...) et de la culture du résultat en remettant des prix tous les ans dans les communes, cercles et régions aux plus méritants (personnes morales et/ou physiques)
- 8.3.4 L'instauration du prix de la gouvernance pour toutes les régions, toutes les communes donnant droit à un financement supplémentaires d'au moins 200 millions pour les 3 premières régions et les 100 millions pour les 10 premières communes
- 8.3.5 L'instauration du prix de la citoyenneté pour les entreprises du secteur privé dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions F CFA
- 8.3.6 L'évaluation annuelle de la mise en œuvre de la loi n°2013-031 du 23 juillet 2013 portant approbation du code de transparence dans la gestion des finances publiques. Ce rapport est rendu public et ses recommandations sont mises en œuvre
- 8.3.7 La création d'une agence chargée de la promotion de la citoyenneté et de l'esprit civique
- 8.3.8 L'instauration dans les classes de l'école primaire au lycée d'un module sur l'éducation citoyenne
- 8.3.9 L'obligation pour tout parti politique de réaliser et documenter annuellement une activité sur le volet citoyenneté. Cette obligation est une condition à l'accès au financement des partis politiques
- 8.3.10 L'instauration d'amendes pour les actes d'incivisme et dont les produits seront reversés à l'agence chargée de la promotion de la citoyenneté et de l'esprit civique
- 8.3.11 L'instauration du service civique ou militaire obligatoire de 6 mois pour tout jeune âgé de plus de 18 ans (en raison de 5000 jeunes par an)
- 8.3.12 La promotion de l'enseignement des contes aux enfants de l'école primaire visant à faire passer des leçons de civismes et l'incitation à la création de produits culturels visant à assurer la promotion des valeurs de citoyenneté (dessins animés, bandes dessinées, pièce de théâtre...).



**IX. UN PAYS DÉSENCLAVÉ, OUVERT À LA  
SOUS-RÉGION ET CONNECTÉ AU MONDE**

## **IX. Un pays désenclavé, ouvert à la sous-région et connecté au monde.**

### **9.1 Diplomatie et Diaspora**

#### ***Nos objectifs***

1. Développer les meilleures relations avec la communauté africaine et internationale
2. Améliorer l'image du Mali à l'extérieur et accroître l'attractivité des investisseurs
3. Organiser davantage la diaspora, renforcer sa protection et sa promotion
4. Lutter contre l'émigration illégale
5. Renforcer les liens de la diaspora avec le pays notamment par l'amélioration des relations socio-économiques avec le pays.

#### ***Propositions et mesures***

- 9.1.1 La redéfinition de la carte diplomatique davantage centrée sur la prise en compte nos intérêts et ceux de nos compatriotes vivant à l'étranger
- 9.1.2 Le renforcement de l'appui aux services diplomatiques en capacités économiques et de connaissance du pays d'accueil (langue, culture, organisation, assistance aux maliens de l'extérieur...)
- 9.1.3 L'amélioration du plan de carrière pour les fonctionnaires du Ministère des Affaires Étrangères et le respect scrupuleux des règles en matière de nomination des diplomates pour une diplomatie plus efficace et plus apte à défendre les intérêts nationaux
- 9.1.4 Le renforcement de la coopération entre le Mali et les organisations internationales fondée sur une gouvernance de responsabilité, de redevabilité et d'attachement aux droits de la personne humaine
- 9.1.5 L'évaluation semestrielle des engagements internationaux du Mali pour s'assurer de leur mise en œuvre effective
- 9.1.6 L'appropriation de notre souveraineté diplomatique en mettant progressivement fin aux représentations diplomatiques prises en charge dans leur fonctionnement par des tiers
- 9.1.7 Le renforcement de la diplomatie économique en instaurant des actions conjointes entre les services concernés et les Ministères en charge de ces questions et en soutenant les initiatives des points focaux dans les ambassades s'occupant des questions économiques
- 9.1.8 La priorisation des initiatives régionales, des projets transfrontaliers et des projets régionaux impliquant la connexion des pays et la mise en commun des ressources ou l'exploitation commune de ressources : eau, énergie, matières premières, infrastructures routières, fluviales, etc.
- 9.1.9 La promotion de la libre circulation des personnes et des biens et l'application de la réciprocité à tous les pays qui entravent la liberté de circulation des Maliens notamment les hommes d'affaires
- 9.1.10 Le renforcement de l'organisation, des compétences et de l'autonomie du Haut conseil des maliens de l'extérieur, sa dépolitisation, la promotion du principe du mandat unique de cinq ans et, avec les maliens de l'extérieur, mettre en place ce nouveau cadre représentatif dans chaque pays et au niveau national

- 9.1.11 L'association de la diaspora à la Gouvernance du pays à travers l'intégration de membres de la diaspora dans le Gouvernement et la haute administration
- 9.1.12 La mise en place à nos frontières des guichets spécifiques aux maliens de l'extérieur
- 9.1.13 Le lancement de grands projets spécifiques en partenariat avec le Haut conseil des maliens de l'extérieur : exploitation de mines, participation à des investissements miniers, réalisation de la maison de passage au sein de la maison des maliens de l'extérieur, réalisation d'infrastructures en PPP, etc.
- 9.1.14 La tenue d'une vaste campagne de recensement des maliens de l'extérieur avec comme objectif d'enrôler de manière fiable au moins 90% d'entre eux dans la base NINA, en partenariat avec le Haut conseil des maliens de l'extérieur avec une priorité donnée à cette activité au sein des consulats ; la création d'une base de données spécifique des maliens de l'extérieur, dans nos consulats, permettant de recenser et de suivre pro-activement leurs parcours et projets et les soutenir en conséquence
- 9.1.15 La prise de dispositions administratives pour que tous les documents dont nos compatriotes pourraient avoir besoin (passeport, carte d'identité, etc.) soient imprimés par les consulats avant la fin du mandat
- 9.1.16 Le financement de la mise en œuvre de la politique nationale des migrations à hauteur de 5 milliards de FCFA chaque année afin de la conduire totalement sur une période de six ans notamment la protection et la sécurisation des migrants et les membres de leurs familles en veillant au respect de leurs droits et devoirs, en favorisant leur accès à un travail décent et à une bonne couverture sociale ; l'amélioration des mécanismes et des dispositifs de gestion appropriés (en matière de connaissances, de réglementation, d'accueil et de réinsertion, de valorisation des capacités) pour mieux organiser la migration
- 9.1.17 L'inclusion de la diaspora malienne dans les domaines essentiels à la maîtrise du développement socioéconomique de leur pays, favoriser l'investissement direct étranger de ses membres et créer une synergie entre secteur public et secteur privé de la diaspora
- 9.1.18 L'engagement du chantier de lutte contre les migrations irrégulières avec l'association de la diaspora et les représentants des zones de départ : communication, sensibilisation, mise en avant de projets menés au pays ayant permis de fixer au Mali les candidats au départ, lutte implacable contre toutes les mafias dans les administrations et les réseaux criminels qui prospèrent dans l'exploitation des migrants, renforcement de nos textes pour conduire les mesures énoncées ci-dessus
- 9.1.19 La mise en place au sein de nos ambassades et de nos consulats d'un dispositif de consultation des compatriotes et d'évaluation de nos services par les maliens de la diaspora avec la prise en compte de leurs appréciations notamment sur la carrière des agents
- 9.1.20 Le maintien du dispositif en vigueur dans nos représentations diplomatiques consistant à ne collaborer avec aucun pays pour faciliter le rapatriement de nos compatriotes
- 9.1.21 L'élaboration et la mise en œuvre dans le cadre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la santé d'une stratégie nationale afin d'exploiter convenablement le potentiel de la diaspora universitaire dans toute sa diversité à travers un ensemble d'outils permettant leur intégration et leur participation totale ou partielle au système national d'enseignement supérieur, de santé et de recherche scientifique

- 9.1.22 La mise en place d'un dispositif d'incitations au retour des compétences maliennes, et l'instauration d'un meilleur suivi des boursiers notamment ceux dits d'excellence avec comme objectif le retour d'une majorité au pays
- 9.1.23 La conception d'un dispositif de partenariat avec l'intelligentsia de la diaspora et organiser leurs apports à l'administration en commençant par un inventaire de cet effectif partout sur la planète
- 9.1.24 La création d'une banque des maliens de l'extérieur visant à financer les projets structurants et porteurs de croissance.

## **9.2 Infrastructures, Equipements et Transports**

### ***Nos objectifs***

1. Améliorer la qualité et la quantité des différents Modes (Terrestres, Ferroviaires, Aériens, Fluviaux et Maritimes) de Transport au Mali
2. Booster de façon palpable le développement socio-économique de notre pays
3. Influer, de façon efficace et efficiente, sur la mobilité dans nos grandes villes, notamment à Bamako
4. Développer les télécommunications avec augmentation substantielle de la part de l'Etat dans les capitaux des opérateurs téléphoniques avec surveillance stricte de leur gouvernance.

### ***Propositions et mesures***

- 9.2.1 L'entretien périodique et courant des routes bitumées et en terre moderne existantes
  - Routes d'Intérêt National (RN), dont la construction et l'entretien sont assurés par l'Etat
  - Routes d'intérêt régional (RR) dont la construction et l'entretien sont assurés par la Région. Routes d'intérêt local (RL) dont la construction et l'entretien sont assurés par le Cercle
  - Routes d'intérêt communal (RC) dont la construction et l'entretien sont assurés par la Commune
- 9.2.2 La construction et le Bitumage de plus de 200 km / an de routes de :
  - Douentza-Tombouctou y compris la Construction d'un Pont sur le fleuve Niger à Tombouctou
  - Kita-Bafoulabé avec la construction de deux Ponts à Bafoulabé (Bafing et Bakoy) y compris l'aménagement des voies de raccordement des deux ponts
  - Niono-Nara-Ballé-Troungoumbé-Nioro du Sahel-Yélimané-Dialaka
  - Kayes-Aourou-Frontière Mauritanie.
  - En outre, la réalisation des infrastructures en cours sera assurée.
- 9.2.3 La réhabilitation de la voie ferrée STANDARD de Kidira à Koulikoro en assurant le trafic des biens et des personnes y compris la réalisation du pont-rail à Koulikoro (640 km – 2 000 MILLIARDS FCFA) ainsi que la construction du Port Sec et de la Grande Gare Ferroviaire de Gouni en face de Koulikoro sur au moins 200 km<sup>2</sup> (2.000.000 ha). La

voie sera triplée de Koulikoro (Gouni) à Diyo dans le cadre de la mobilité urbaine de Bamako (1 500 MILLIARDS FCFA)

- 9.2.4 La construction de l'Autoroute à 2x3 voies de Tienfala au poste de péage-pesage de Kati le long du rail y compris les échangeurs y afférents
- 9.2.5 La construction du 4<sup>e</sup> Pont KalabanSebenikoro de Bamako avec échangeur raccordé à l'autoroute Tienfala Kati
- 9.2.6 Le raccordement de l'autoroute du Pont Fadh à l'autoroute Tienfala Kati
- 9.2.7 Le doublement du Pont des Martyrs, côté hôtel Kempesky avec ses échangeurs
- 9.2.8 La dynamisation de la navigation sur le fleuve Niger et le Développement du transport sur le fleuve Sénégal avec la construction de quais fluviaux
- 9.2.9 La maintenance et la modernisation des aéroports principaux et secondaires
- 9.2.10 Le renforcement des interconnexions du réseau électrique avec les pays limitrophes
- 9.2.11 La réduction des énergies fossiles par la vulgarisation de l'Energie Solaire à tous les niveaux ainsi que le recyclage et la transformation des déchets solides, des biomasses et des biocarburants
- 9.2.12 Le lancement d'un projet d'envergure de dragage du fleuve Niger pour reconstituer les lacs et autres cours d'eau dans le centre et le nord du pays
- 9.2.13 La réalisation de 10000 km de fibre optique pour interconnecter les régions, les communes et les services.

### **9.3 Transition numérique**

#### ***Nos objectifs***

1. Instaurer la confiance entre les usagers des TIC et un cadre institutionnel propice au développement des TIC
2. Consolider l'infrastructure technologique par la pleine exploitation des investissements effectués depuis 2005 en vue d'un meilleur accès au service du numérique
3. Promouvoir l'industrie locale et malienne des TIC et l'application d'un principe de souveraineté numérique
4. Soutenir le développement des services mobiles en particulier dans les finances, la banque, la santé et l'agriculture
5. Accélérer la transformation numérique de l'administration et introduire progressivement la dématérialisation de ses services aux administrés pour plus de transparence
6. Instaurer d'une part la transversalité des TIC dans l'ensemble des études et formation professionnelle et développer les filières technologiques spécialisées dans nos universités ainsi que la recherche en technologie
7. Promouvoir la culture des TIC et le contenu local pour une large diffusion des connaissances TIC au-delà des acteurs du secteur dans un cadre d'alphabétisation numérique de l'ensemble des citoyens.

#### ***Propositions et mesures***

- 9.3.1 L'élaboration et l'adoption d'une Loi D'Orientation Numérique en vue de la mise en place d'infrastructures physiques et juridiques pour fixer le cadre réglementaire du secteur du numérique

- 9.3.2 L'adoption de l'ensemble des textes en rapport avec les TIC sur la table de l'assemblée Nationale moyennant les modifications requises pour leur pleine fonctionnalité
- 9.3.3 L'actualisation de la stratégie nationale des TIC sur la base de la vision 2020 établie en Aout 2014 pour aller à une vision 2023 et en concordance avec les objectifs de campagne ci-dessus
- 9.3.4 La mise en place d'une norme standard fixant le minimum d'outillage informatique et de fonctionnalités obligatoires pour l'ensemble des services clés de l'Etat en commençant par les ministères et les directions nationales, en allant progressivement vers la base de la pyramide gouvernementale
- 9.3.5 La création d'un conseil national du numérique impliquant le secteur privé en charge d'actualiser et de surveiller l'application de la vision stratégique TIC du pays
- 9.3.6 L'inventaire et la finalisation de l'ensemble des investissements existants (les projets de fibre optique LargeBande et e.gouv et les centres de données existants) afin de les rendre véritablement fonctionnels pour enfin consacrer l'intranet de l'Etat en cours de construction depuis 2005 et non encore fonctionnel
- 9.3.7 L'achèvement du réseau de fibre optique pour élargir le nombre d'administrations connectées (actuellement 150 à 200 pour passer à 350)
- 9.3.8 L'allocation d'une partie des fréquences libérées au développement de l'internet mobile
- 9.3.9 L'amélioration de la gestion des infrastructures numériques de l'Etat
- 9.3.10 Le développement des centres de données de l'Etat (gestion, rentabilité, agrégation des centres de données, connexion des centres avec les réseaux fibres du Gouvernement)
- 9.3.11 La promotion des startups et plus généralement les métiers s'inscrivant dans le domaine du digital avec des notamment des mesures incitatives fiscales et l'appui à l'émergence d'incubateurs dédiés aux technologies
- 9.3.12 L'établissement d'une zone franche des TIC dédiées à la création intellectuelle dans une ville à l'intérieur du pays dotée d'un aéroport. Cette ville sera décrétée centre de technologie avec pour vocation de favoriser la sous-traitance à l'échelle internationale et ville académique des technologies en regroupant un choix complet de structure de formation en technologie
- 9.3.13 La formulation et le développement du concept de la « souveraineté numérique », en faisant appel aux expertises nationales dans la réalisation d'ouvrages stratégiques et favoriser ainsi la production d'un contenu local 100%malien et l'émergence de champions nationaux
- 9.3.14 Le recouvrement de la pleine propriété du .ML et sécuriser son utilisation (le .ML actuellement n'est pas géré par le Mali et surtout est considéré sur la toile mondiale comme un nom de domaine propice au piratage informatique - 42% de nom de domaine frauduleux)
- 9.3.15 L'accélération de l'adoption des monnaies mobiles à l'échelle nationale et les introduire comme moyen de paiement au sein des institutions publiques
- 9.3.16 L'incitation des opérateurs de télécommunication à développer des infrastructures 4G sur l'ensemble des zones urbaines
- 9.3.17 L'identification des applications mobiles les plus diffusées en Afrique de l'Ouest sur les thèmes santé, sécurité, éducation, agriculture, transport, énergie, eau... et aider celles-ci à se diffuser dans le pays en impliquant les opérateurs et en mettant en place un contexte réglementaire favorable

- 9.3.18 Le développement dans le domaine de l'agriculture des « farmfactories », tiers lieux où les agriculteurs peuvent trouver des conseils, apprendre à mettre en œuvre de nouvelles techniques par le biais d'applications mobiles et accroître leur productivité
- 9.3.19 Le développement des incubateurs dédiés à l'agriculture qui pourront aussi être centres de stockages pour des initiatives de distribution d'intrants via des plateformes numériques. Des innovateurs sur le thème des drones agricoles, des systèmes de pompage open-source pourraient entre autres y être hébergés
- 9.3.20 La dématérialisation des relations entre les administrations et les citoyens ou les entreprises ; Au moins 25% des démarches concernant l'Etat devraient pouvoir être réalisées en ligne dans les grandes villes du pays dans les 5 ans à venir (déclaration des impôts, INPS...)
- 9.3.21 L'institution de la transparence sur les fonds publics par l'usage du numérique. Tous les appels d'offres de marchés publics doivent pouvoir être consultés en ligne et les budgets des ministères détaillés jusqu'au destinataire final avec pour objectif d'accroître l'efficacité de l'action gouvernementale. Le financement sera assuré par le budget national en partie et les bailleurs de fonds (La Banque mondiale dispose de fonds pour aider les gouvernements souhaitant mettre en place ce type de dynamique)
- 9.3.22 La création d'une plateforme de déclaration anonyme des actes de corruption (mobile et web)
- 9.3.23 L'élaboration et la mise en place d'un plan de formation national répondant aux besoins du secteur du numérique avec un suivi de la mise œuvre immédiate
- 9.3.24 Le soutien aux cursus académiques et aux formations professionnelles dans le domaine informatique au Mali et l'orientation des étudiants excellents dans les pays les plus avancés dans le domaine
- 9.3.25 La redynamisation de l'école professionnelle des postes et des télécommunications qui a déjà eu à déverser un lot de professionnel très actif actuellement dans le tissu économique du pays
- 9.3.26 L'organisation des camps d'excellence numérique pour les étudiants et les très jeunes entrepreneurs
- 9.3.27 L'organisation annuelle d'un événement numérique majeur (forum et salon) permettant de rendre plus accessible les thématiques et enjeux liés aux décideurs d'une part mais aussi au citoyen lambda et d'autres d'accentuer la veille technologique dans le pays
- 9.3.28 La mise en ligne du patrimoine culturel malien dans le cadre d'une mobilisation nationale et internationale des partenaires
- 9.3.29 La création du portail [www.mali.ml](http://www.mali.ml).



**X. CE QUI VA CHANGER  
DANS LES 100 PREMIERS  
JOURS**

## **X. Ce qui va changer dans les 100 premiers jours**

### **10.1 Plus de transparence**

#### ***Nos objectifs***

1. Restaurer la confiance des citoyens dans leurs dirigeants, dans les actions et politiques menées
2. aller vers des maliens de plus en plus et de mieux en mieux informés sur la gestion de leur cité, pour un saut qualitatif en matière d'engagement et de contribution et pour une veille citoyenne permanente source d'amélioration pour la communauté.

#### ***Propositions et mesures***

- 10.1.1 La mise en œuvre du décret d'application de la loi n°2013-031 du 23 juillet 2013 portant approbation du code de transparence dans la gestion des finances publiques
- 10.1.2 La publication sur le site internet de la Primature des rapports de contrôle et de l'ensemble des dossiers en cours de traitement sur la corruption au niveau de la justice
- 10.1.3 Le lancement d'une évaluation du parc automobile et des biens immobiliers de l'Etat dont les résultats seront rendus publics
- 10.1.4 Le lancement d'une plateforme en ligne d'information citoyenne sur les obligations légales dans les différentes administrations d'Etat
- 10.1.5 L'obligation pour tous les départements ministériels d'insérer sur leur site internet une application destinée à collecter et traiter les plaintes des usagers
- 10.1.6 La restauration et l'amélioration de l'instruction n°001 PM-CAB du 27 mars 2014 relative aux conditions et modalités de mise en œuvre de l'appel à candidature en vue de pourvoir les postes de Directeur, des établissements publics et des projets programmes
- 10.1.7 L'instauration de journées « Porte ouverte » pour toutes les institutions de la République, les départements ministériels, et les autorités indépendantes.

### **10.2 Des responsables exemplaires**

#### ***Nos objectifs***

1. L'équipe dirigeante au sens large du terme, qui va du Ministre au Directeur, du conseiller technique au Directeur des Finances et du Matériel devra être conforme aux cinq critères principaux de l'exemplarité :
  - Le souci du bien public
  - L'intégrité
  - La compétence
  - Le désintéressement au sens patriotique du terme
  - Le sens du sacrifice au profit de la collectivité.

#### ***Propositions et mesures***

- 10.2.1 Le renforcement des procédures et modalités de sélection des cadres de l'administration devant exercer des responsabilités

- 10.2.2 La révision de la pratique, des modalités et des critères de sélections des personnes qui ont l'honneur de porter les médailles de l'Etat
- 10.2.3 L'élaboration d'un plan national d'actions pour la promotion des valeurs qui fondent l'exemplarité dans les écoles, dans les administrations et dans le domaine de la citoyenneté
- 10.2.4 Le soutien aux actions de la société civile et du secteur privé qui prônent l'exemplarité et la promotion des valeurs positives de la société
- 10.2.5 La révision des modalités et procédures des évacuations sanitaires et l'incitation des responsables publics à utiliser les structures hospitalières nationales
- 10.2.6 L'obligation pour tout responsable public soumis au contrôle d'une structure nationale de vérification de la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues
- 10.2.7 Les déclarations de patrimoine des membres du Gouvernement et leur mise à jour annuelle seront publiques et insérées au journal officiel
- 10.2.8 L'obligation pour tout membre du Gouvernement de veiller à travers ses nominations à la loi sur le genre, d'adresser un contrat d'objectifs aux personnes qu'ils nomment (en collaboration avec eux), à procéder à une évaluation annuelle dont les résultats sont transmis au Premier Ministre et d'élaborer annuellement, un rapport d'activités, validé par le Premier Ministre et rendu public
- 10.2.9 L'instauration de la culture du résultat caractérisé par un contrat d'objectif signé par chaque membre du gouvernement, évalué à mi-parcours et annuellement. Tout membre du Gouvernement qui n'aura pas atteint au moins  $\frac{3}{4}$  de ses objectifs devra quitter le Gouvernement.
- 10.2.10 L'exclusion de toute responsabilité publique de toute personne dont l'exemplarité sera remise en cause par des faits avérés pour asseoir la confiance entre la base et le sommet, confiance indispensable à toute œuvre de construction collective, de toute personne condamnée pour des faits de corruption, détournement, atteinte aux biens publics, infractions en rapport avec les mœurs et autres infractions infamantes.

### **10.3 L'obligation de rendre compte**

#### **Nos objectifs**

1. Tout responsable public a l'obligation de rendre compte des résultats de la mission qui lui a été confiée, des fonds qu'il a gérés et de la manière dont il assure la gestion au nom du peuple
2. Tout responsable public doit faire preuve de transparence et d'exemplarité.

#### ***Propositions et mesures :***

- 10.3.1 L'accroissement des débats publics à la télévision nationale
- 10.3.2 L'obligation pour tout responsable public soumis au contrôle d'une structure nationale de vérification de la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues
- 10.3.3 L'obligation pour tout chef de gouvernement de rendre public dans les deux mois suivant la tenue de l'Espace d'interpellation démocratique un plan d'action détaillé du traitement des interpellations non résolues, ce plan d'action sera rendu public
- 10.3.4 L'instauration des espaces d'interpellation démocratique dans toutes les régions du Mali
- 10.3.5 L'obligation pour toutes les administrations de rendre public leurs rapports d'activités

- 10.3.6 L'obligation pour tous les responsables (des ministres aux directeurs centraux et aux directeurs de structures publiques) de tenir une rencontre annuelle avec les usagers de leurs structures ou départements selon un format validé par leurs supérieurs hiérarchiques
- 10.3.7 L'évaluation annuelle de tous les responsables publics conformément aux objectifs qui leur ont été fixés.

## **10.4 Le train de vie de l'Etat**

### **Nos objectifs**

1. Faire des économies grâce à la réduction du train de vie de l'Etat
2. Faire preuve d'efficacité et d'efficience dans les dépenses publiques

### **Propositions et mesures**

- 10.4.1 Un Gouvernement d'au plus 20 membres, conforme à la loi sur le genre composé à 25% de membres dont l'âge est inférieur ou égal à 40 ans et dont une partie des membres est issue de la diaspora
- 10.4.2 Il sera confié aux structures nationales de contrôle pour un délai d'exécution de six mois l'évaluation du parc immobilier de l'Etat et du parc automobile de l'Etat et les recommandations pour leur optimisation. Durant cette période, aucune nouvelle construction de siège pour une structure publique ne sera autorisée. Le rapport sera rendu public. Les économies réalisées seront allouées à la modernisation de l'administration
- 10.4.3 Il sera confié aux structures nationales de contrôle pour un délai d'exécution de six mois la vérification des dispositions prises relatives au contrôle des fonctionnaires. Le rapport sera rendu public
- 10.4.4 La vérification du système d'attribution des bourses et du fonctionnement des bourses scolaires fera aussi l'objet d'un contrôle dans les six premiers mois. Le rapport sera rendu public
- 10.4.5 La simplification du protocole pour les voyages du Président de la République et des membres du Gouvernement
- 10.4.6 La cession des biens somptuaires de la République du Mali
- 10.4.7 La révision des standings pour l'acquisition des véhicules et des biens pour les responsables publics ainsi que des voyages
- 10.4.8 La révision du système d'allocation de carburant et de réparation des véhicules de l'Etat pour une maîtrise des coûts issue des recommandations
- 10.4.9 L'évaluation des coûts d'eau, d'électricité et de téléphone dans les structures publiques et la prise de mesures pour une maîtrise des coûts issue des recommandations.
- 10.4.10 Le lancement de la révision du système de passation des marchés publics pour la moralisation des procédures de dépenses publiques



**XI ANNEXE**

## XI Annexe

### 11.1 Le coût et le financement du programme

#### **COÛT DU PROGRAMME**

<b>N° ORD</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>COÛT ESTIMATIF EN MILLIARDS FCFA</b>
1	Paix et Réconciliation	260
2	Défense et sécurité	2 486
3	Développement du secteur privé, de l'Industrie et des Mines	105
4	Agriculture, Elevage, Pêche et Sécurité Alimentaire	113
5	Economie, création de richesses et Finances Publiques	37
6	Gouvernance: Réforme des institutions, Décentralisation, Justice, Rapports Administration/usagers	216
7	Emploi et formation professionnelle	43
8	Education et Culture	215
9	Jeunesse et Femmes	83
10	Eau, Energie et Assainissement	156
11	Santé, Solidarité, Sport	238
12	Urbanisme et gestion équitable du foncier	1 174
13	Environnement et Développement durable/démographie	45
14	Citoyenneté	70

15	Diplomatie et diaspora	50
16	Infrastructures, Equipements et Transports	4 000
17	Transition numérique	29
<b>18</b>	<b>COUT TOTAL</b>	<b>9 320</b>

## **FINANCEMENT DU PROGRAMME**

<b>N° ORD</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANT ESTIMATIF EN F CFA</b>	<b>REPARTITION EN %</b>
1	RECETTES FISCALES ET DOUANIERES	2850	31%
2	ECONOMIE SUR BUDGET ETAT	250	3%
3	GAINS ISSUS DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'ENRICHISSEMENT ILLICITE	170	2%
4	CESSION DE BIENS Y COMPRIS SOMPTUAIRES	250	3%
5	PARTENARIAT PUBLIC PRIVE	3000	32%
6	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	1500	16%
7	EMPRUNTS SUR MARCHES FINANCIERS	1300	14%
<b>8</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9320</b>	<b>100%</b>

# HORIZON 2023

## PROGRAMME DE SOCIÉTÉ



COALITION  
**CMD**  
2018

**CHEICK MODIBO  
DIARRA**

